



Bulletin Officiel

N° 4173 Mardi 21 Aout 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

IKDAM II 2

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE DE L'HABITAT -AGO- 3

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE 4

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE DE L'HABITAT 5-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DIFINITIFS AU 31/12/2011

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2011

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

ARABIA SICAV

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

IKDAM II

Fonds d'amorçage

Fonds d'amorçage régi par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005

relative aux fonds d'amorçage

et le Code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n° 16-2012

du 12 avril 2012

IKDAM GESTION porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de IKDAM II est prévu pour le **mardi 14 août 2012**.

IKDAM II présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: IKDAM II
Siège social	: B2 – E6, Immeuble ICC, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis Mahrajene
Forme juridique	: Fonds d'amorçage
Durée	: 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Objet Social	: le renforcement des fonds propres des entreprises innovantes avant la phase de leur démarrage effectif.
Législation applicable	: La loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage et le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant des fonds	: 1 000 000 TND répartis en 1 000 Parts d'un montant nominal de 1000 DT chacune.
Date d'agrément	: 12 avril 2012
Promoteur	: IKDAM GESTION
Gestionnaire	: IKDAM GESTION
Dépositaire	: BFPME
Distributeur	: IKDAM GESTION

Pour plus d'informations sur IKDAM II, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 07 août 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

Banque de l'Habitat
Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis
Registre de commerce n° B 138 81 1996

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2011.

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 12 septembre 2012 à 10 heures, à l'hôtel Sheraton, Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2011,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2011,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Recomposition du conseil d'administration et nomination d'administrateurs,
- 8- Renouvellement de mandat d'un administrateur,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1 734 900 dinars** pour le porter de **26 023 650 dinars à 27 758 550 dinars** par l'émission de **69 396 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1 040 946 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour quinze (15) actions anciennes** et ce, par incorporation de :

- **1 720 000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **14 900 dinars** à prélever sur les autres réserves.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de six (6) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2012**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **3 septembre 2012**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **3 septembre 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **3 septembre 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 septembre 2012**.

Banque de l'Habitat

Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis

PROJET DES RESOLUTIONS **PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **(EXERCICE 2011)**

Première Résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2011 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

En conséquence de la deuxième et troisième résolution, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2011 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTITULE	MONTANT 31/12/2010	MONTANT 31/12/2011
BENEFICE NET	32 592 498,284	14 231 911,372
REPORT A NOUVEAU	6 183,780	6016,325
MODIF COMPTABLE	- 2 371 324,739	4 629 792,232
1 ER RELIQUAT	30 227 357,325	18 867 719,929
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	0,000	9 000 000,000
2 EME RELIQUAT	30 227 357,325	9 867 719,929
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000
3 EME RELIQUAT	29 377 357,325	9 017 719,929
MONTANT A AFFECTER EN RESERVE EXTRAORDINAIRE	0,000	0,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONORES	16 951 341,000	6 350 000,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	12 420 000,000	2 667 719,929
4 EME RELIQUAT	6 016,325	0,000
REPORT A NOUVEAU	6 016,325	0,000
SOLDE	0	0

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des dividendes à distribuer aux actionnaires à 500 Millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du2012 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième Résolution :

En application des dispositions réglementaires relatives aux règles de bonne gouvernance, notamment la circulaire BCT n°06-2011 du 20 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la recomposition du conseil de la manière suivante:

Membres représentant l'Etat tunisien, madame et messieurs

-
-
-
-

- Suite -

Membres représentants le secteur privé, messieurs

- Trabelssi Ahmed,
- Rached Horchani,
- Najib Marzougui,
- Mohamed Sadok Driss

Et nomme,

- Monsieur (Madame) en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,
- Monsieur (Madame) en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.
- Monsieur (Madame), en tant que membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux,

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq milles dinars (5000 DT) par administrateur et par an.
- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.
- Le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne à 500 dinars par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 AOUT 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,903%		
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,916%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,944%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,965%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,999%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,027%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,047%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,082%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,101%	1 004,572
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,109%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,145%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,171%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,199%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,226%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,361%	1 018,774
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,648%	1 043,834
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,782%	1 060,847
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,115%	1 042,114
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,495%		985,897
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,584%	989,003
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,873%	1 036,032
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,144%		967,520
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,149%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,157%	964,896
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,241
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		951,615

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,991 142,033		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,470 12,474		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,279 1,280		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,612 34,624		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,169 47,184		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	A.XIS GESTION	02/04/08	161,841	180,351 180,309		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	A.XIS GESTION	02/04/08	553,356	608,118 608,543		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	145,832 145,563		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,550 131,532		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,753 120,703		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,798 118,774		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,666 100,677		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,623 151,793		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	114,081 114,008		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	108,064 108,172		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 351,838 1 352,722		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	A.XIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 379,848 2 381,054		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	113,359 112,329		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,182 111,695		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,159 125,984		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 230,618 1 227,809		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,262 144,294		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,629 16,635		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 083,673 6 102,160		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 838,187 6 874,640		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,484 2,470		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,039 2,031		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,359 1,351		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,865 105,899
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,900 102,940
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,913 103,949
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,013 101,023
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,732 101,771
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	A.XIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,394 105,426
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,225 102,270
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,237 102,275
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,626 102,668
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,119 104,151
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,319 100,355
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,499 102,540
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,524 102,557
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,156 105,192
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,148 104,183
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,380 101,406
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,154 101,187
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,933 102,969
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,946 100,988
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,085 102,118

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,901	102,936
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,895	100,934
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,583	102,616
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,305	103,338
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,684	100,720
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,331	10,334
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,926	101,967
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,141	102,177
SICAV MIXTES								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,775	99,836
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	76,085	75,997
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	163,778	164,135
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 633,146	1 635,853
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	115,982	115,982
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	116,746	116,741
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	100,849	100,654
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,946	16,961
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	289,287	289,559
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,144	45,128
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 694,089	2 688,724
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	85,122	84,912
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,431	61,388
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,004	103,955
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	116,804	116,775
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	112,969	112,917
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,772	11,770
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,053	13,041
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,065	17,038
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,595	17,550
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,466	13,452
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,205	11,155
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,828	10,800
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,765	10,744
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	132,079	132,012
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	130,680	130,691
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,709	11,693
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	126,191	126,258
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,799	21,817
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,228	99,170
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,211	100,107
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,865	99,675
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	101,420	101,006
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	123,242	122,764
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	151,281	150,914
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,908	11,856
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	128,904	128,113
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,449	119,400
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,499	107,433
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	108,719	108,150
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	196,550	197,886
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,872	170,290
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,186	145,514
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 781,350	10 868,934
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	233,973	235,737
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	150,982	149,940
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 666,621	1 660,485
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	121,101	119,723
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	101,268	100,751
106	FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	127,815	127,214
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 177,882	10 129,128

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **31 août 2012**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, SAMIR LABIDI et Abderrazak GABSI

B I L A N					
Arrêté au 31 décembre 2011					
					(Unité : 1000 DT)
	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	237 490	190 017	47 473	25,0
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	121 167	50 542	70 625	139,7
3- Créances sur la clientèle	4.3	5 916 989	5 226 124	690 865	13,2
<i>a- Comptes débiteurs</i>		732 018	587 784	144 234	24,5
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		4 753 120	4 178 390	574 730	13,8
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		407 275	434 172	-26 897	-6,2
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		24 576	25 778	-1 202	-4,7
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	392 456	297 516	94 940	31,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	369 346	343 145	26 201	7,6
6- Valeurs immobilisées	4.6	56 111	55 081	1 030	1,9
7- Autres actifs	4.7	124 737	90 974	33 763	37,1
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		86 095	54 463	31 632	58,1
<i>b- Autres</i>		38 642	36 511	2 131	5,8
TOTAL ACTIF		7 218 296	6 253 399	964 897	15,4
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	899 203	50 029	849 174	1 697,4
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	84 061	162 788	-78 727	-48,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	4 969 221	4 774 682	194 539	4,1
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 613 828	1 350 625	263 203	19,5
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		3 355 393	3 424 057	-68 664	-2,0
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	460 724	518 353	-57 629	-11,1
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		45 635	49 108	-3 473	-7,1
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		415 089	469 245	-54 156	-11,5
5- Autres passifs	4.12	232 222	198 405	33 817	17,0
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		19 234	18 831	403	2,1
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		166 145	144 134	22 011	15,3
<i>c- Autres</i>		46 843	35 440	11 403	32,2
TOTAL PASSIF		6 645 431	5 704 257	941 174	16,5
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000		
2- Réserves	4.13	245 215	213 484	31 731	14,9
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 198	-169	14,1
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000		
5- Résultats reportés	4.13	48	666	-618	-92,8
<i>Report à nouveau</i>		48	28	20	71,4
<i>Effets des modifications comptables</i>			638	-638	-100,0
6- Résultat de l'exercice	4.13	35 969	43 190	-7 221	-16,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES		572 865	549 142	23 723	4,3
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 218 296	6 253 399	964 897	15,4

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêtés au 31 décembre 2011

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 246 134	750 263	495 871	66,1
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		647 972	139 063	508 909	366,0
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		438 162	451 200	-13 038	-2,9
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000		
HB2- Crédits documentaires		541 009	561 006	-19 997	-3,6
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		11 057	93 934	-82 877	-88,2
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		529 952	467 072	62 880	13,5
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	898 000	50 000	848 000	1 696,0
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 685 143	1 361 269	1 323 874	97,3
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4- Engagements de financement donnés		300 664	403 962	-103 298	-25,6
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		300 664	403 962	-103 298	-25,6
HB5- Engagements sur titres		6 702	4 552	2 150	47,2
<i>a - Participations non libérées</i>		6 702	4 552	2 150	47,2
<i>b - Autres</i>					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		307 366	408 514	-101 148	-24,8
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	560 890	506 125	54 765	10,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		560 890	506 125	54 765	10,8

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période du 01/01 au 31/12/2011

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	335 021	318 099	16 922	5,3
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 570	8 344	-3 774	-45,2
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		319 260	297 512	21 748	7,3
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		11 191	12 243	-1 052	-8,6
PR2- Commissions (en produits)	6.2	49 058	47 249	1 809	3,8
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	30 130	29 071	1 059	3,6
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	16 656	12 916	3 740	29,0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		430 865	407 335	23 530	5,8
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	170 279	144 510	25 769	17,8
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		32 504	9 403	23 101	245,7
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		124 723	119 774	4 949	4,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		10 760	12 521	-1 761	-14,1
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		2 292	2 812	-520	-18,5
CH2- Commissions encourues		1 450	1 209	241	19,9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		171 729	145 719	26 010	17,8
PRODUIT NET BANCAIRE		259 136	261 616	-2 480	-0,9
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-80 105	-79 969	-136	0,2
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-378	-2 253	1 875	-83,2
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		471	456	15	3,3
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	108 688	99 157	9 531	9,6
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		24 805	25 993	-1 188	-4,6
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		6 228	5 335	893	16,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		39 403	49 365	-9 962	-20,2
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2 705	1 041	1 664	159,8
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	6 139	7 216	-1 077	-14,9
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		35 969	43 190	-7 221	-16,7
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		35 969	43 190	-7 221	-16,7
Effets des modifications comptables			638	-638	-100,0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		35 969	43 828	-7 859	-17,9

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE					
Période du 01/01 au 31/12/2011					
<i>(Unité : 1000 DT)</i>					
	Notes	31.12.2011	31.12.2010	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		405 795	383 596	22 199	5,8
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-169 430	-153 290	-16 140	10,5
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et		84 548	-91 694	176 242	-192,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la		-771 291	-935 942	164 651	-17,6
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		192 612	384 969	-192 357	-50,0
6- Titres de placement		-4	999	-1 003	-100,4
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-116 005	-96 224	-19 781	20,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-9 474	-40 352	30 878	-76,5
9- Impôt sur les sociétés		-6 942	-10 284	3 342	-32,5
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7.1	-390 191	-558 222	168 031	-30,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		13 501	10 667	2 834	26,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-23 354	-35 460	12 106	-34,1
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 258	-8 572	3 314	-38,7
4- Gains & Plus-values sur titres de participations			2 027	-2 027	-100,0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	7.2	-15 111	-31 338	16 227	-51,8
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		-169	-1 186	1 017	-85,8
b - Emission d'actions			25 000	-25 000	-100,0
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335		
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-53 451	-19 525	-33 926	173,8
5- Dividendes versés		-12 758	-12 108	-650	5,4
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7.3	-69 713	-11 154	-58 559	525,0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-475 015	-600 714	125 699	-20,9
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		187 377	788 091	-600 714	-76,2
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DELIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	7.4	-287 638	187 377	-475 015	-253,5

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 157 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres, dont :	14 899 617	74 498 085	46,561
- <i>Africa Emerging Market Fund</i>	1 221 645	6 108 225	3,82
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

a) Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à quatre ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

b) Mesures conjoncturelles pour 2011:*i) Provisions collectives :*

En application de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué en 2011 et pour la première fois, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

1. Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
2. Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
3. La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
4. La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 32.736 mDT.

ii) Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT.

iii) Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non

encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

			<i>(en mDT)</i>
Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2010
Provisions sur écarts et suspens des comptes en devises	PA5A	AC1	2 007
Provision sur compte d'attente agricole	AC7A	AC7B	61
Provision sur écart créances agricoles prises en charge par l'Etat	AC7A	AC3D	464
Provision sur ristournes dues à la variation du TMM	AC7A	PA5A	884
Provisions sur comptes d'ordre des intérêts à courir	AC7A	PA5B	393
Provision sur comptes devises reçues en instance d'affectation	AC7A	PA5B	52
Provision sur écart de réévaluation des comptes en devises	AC7A	PA5B	34

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 237.490 mDT au 31/12/2011 contre 190.017 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 47.473 mDT due essentiellement à l'augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Avoirs en caisse en dinars	31 062	28 901
Avoirs en caisse en devises	11 220	8 241
Avoirs auprès de la BCT en dinars	415	16 003
Avoirs auprès de la BCT en devises	7 184	18 773
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-2 005	-2 007
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	185 558	114 796
Intérêts à percevoir	112	112
Mouvements IBS	3 615	4 703
Avoirs auprès du CCP	329	398
Chèques TGT		97
TOTAL	237 490	190 017

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et seulement de 66,71% en juin 2012.

Mois	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012
Ratio de Liquidité	83,63 %	72,85 %	66,71 %

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 50.542 mDT au 31/12/2010 à 121.167 mDT au 31/12/2011, soit une augmentation de 70.625 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
a - Créances sur les établissements bancaires	108 674	46 937
Comptes courants et autres créances	5 849	5 406
Prêts sur le marché monétaire en dinars	87 501	41 167
Prêts sur le marché monétaire en devises	14 701	-
Intérêts à percevoir	623	364
b - Créances sur les établissements financiers	12 493	3 605
Comptes courants	2 946	3 581
Prêts à MLT	9 500	-
Intérêts à percevoir	47	24
TOTAL	121 167	50 542

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2011 à 5.916.989 mDT contre 5.226.124 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 690.865 mDT, soit un taux d'accroissement de 13,2 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	668 297	341 201	-1 297		-331 312	676 889
- Comptes débiteurs	21 989					21 989
- Autres concours à la clientèle	392 026	77 515	-1 297		-69 502	398 742
- Crédits sur ressources spéciales	254 282	263 686			-261 810	256 158
Engagements commerciaux et industriels :	5 720 778	108 190	-9 349		-127 422	5 692 197
- Comptes débiteurs	732 836	19 680			-42 487	710 029
- Autres concours à la clientèle	4 837 842	73 488	-9 349		-70 930	4 831 051
- Crédits sur ressources spéciales	150 100	15 022			-14 005	151 117
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	25 040				-464	24 576
Provisions sur créances						
(sur base individuelle)					-444 479	-444 479
Provisions collectives sur créances non classées					-32 736	-32 736
TOTAL AU 31/12/2011	6 414 656	449 391	-10 646	-477 215	-458 734	5 916 988
TOTAL AU 31/12/2010	5 646 107	396 250	-15 133	-398 475	-402 625	5 226 124

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2011 se sont élevées à 80.571 mDT, contre 115.444 mDT au cours de l'année 2010, soit une baisse de 34.873 mDT.

4.3.1. Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué, pour la première fois et par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant de la dotation aux provisions collectives comptabilisée par la BNA s'élève à 32.736 mDT et s'analyse comme suit :

(en mDT)

Catégorie	Engagement net 2011	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2011
Agriculture	298.400	4,1%	2,0	23.823	10,0%	2.382
Industrie	1.724.305	1,8%	1,4	44.029	43,3%	19.066
Bâtiments et travaux publics BTP	201.933	1,8%	1,4	5.006	25,0%	1.249
Tourisme	199.675	2,5%	4,1	20.882	9,0%	1.871
Promotion immobilière	449.193	3,1%	1,0	13.764	13,0%	1.792
Commerce	1.515.682	1,1%	1,0	16.163	25,5%	4.129
Autres services	848.171	0,7%	1,5	8.963	25,1%	2.248
Total Classes 0 & 1	5.237.359			132.631		32.736

Les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

4.3.2. Autres mesures conjoncturelles pour 2011:

a) Rééchelonnements des engagements et impact sur la classification:

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, les rééchelonnements réalisés par la BNA conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

b) Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, et relatifs aux engagements de la classe 0 et 1 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT. Par ailleurs, les mesures de rééchelonnement ont aussi couvert 8 relations dont les engagements sont déjà classés en 2010.

Ces mesures ont concerné 104 relations réparties par classe comme suit :

Classes	Nombre de relations	Engagements 2011 (en mDT)	intérêts et agios réservés (en mDT)
0	30	50.709	667
1	66	166.662	3.568
2-3-4	08	15.011	727
TOTAUX	104	232.382	4.962

4.3.3. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent 315.645 mDT au 31 décembre 2011, contre 337.740 mDT au 31 décembre 2010. Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 28.501 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 871 mDT constituée au cours de l'exercice 2011.

La situation de ces engagements au 31 décembre 2011 se résume comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2011	Garanties admises	Provisions constituées
Personnes physiques	21	9 325		9 325	3 636	5 237
Personnes morales	74	206 689	99 632	306 321	35 843	23 264
TOTAL	95	216 013	99 632	315 645	39 479	28 501

4.3.4. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2011 (3)	En-cours au 31/12/2011 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	30 086 934	19 390 901	10 696 033
Article 25 de la loi n° 98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	141 604 560	91 039 732	50 564 828
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	10 084 021	7 180 741	2 903 280
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	181 775 515	117 611 374	64 164 141

4.3.5. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2011, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2011 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

(en mDT)

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD	STIR
Engagements BNA au 31/12/2011	381 709	112 034	74 970	37 574	134 370
% Fonds Propres Nets BNA	60,00%	17,61%	11,79%	5,91%	21,12%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2011	669 120	221 520	266 953	46 461	639 952
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	26 466	8 410	-	-

Il est à noter que la STIR dispose d'un dépôt affecté de 100.000 mDT au 31/12/2011 et que l'Etat a donné, en 2012, une garantie de 35.000 mDT en faveur de l'OTD.

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 392.456 mDT au 31/12/2011 contre 297.516 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 94.940 mDT due essentiellement à l'accroissement des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 301.668 mDT au 31/12/2010 à 390.939 mDT au 31/12/2011.

Le portefeuille-titres commercial détenu par la BNA se détaille comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Solde au	Solde au
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres à revenu variable :	45	52
- Titres côtés	58	58
- Provisions sur titres	-13	-6
Titres à revenu fixe :	392 411	297 464
- Bons du Trésor	390 939	301 668
- Créances et dettes rattachées	1 472	-4 204
TOTAL	392 456	297 516

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 369.346 mDT au 31/12/2011 contre 343.145 mDT au 31/12/2010.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 31/12/2011
Valeur brute au 31 décembre 2011 :	112 588	64 861	77 271	141 872	900	-75	397 417
- Valeur au 1 ^{er} janvier	112 534	43 969	63 242	152 970	1 700	-141	374 274
- Acquisitions/Souscriptions	54	23 000	16 500				39 554
- Cessions					-800		-800
- Récupération souscription							
- Remboursements		-2 108	-2 471	-11 098		66	-15 611
Créances rattachées	49	1 505	5 868	3			7 425
Provisions au 31 décembre 2011 :	-19 743		-15 464		-289		-35 496
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-20 395		-14 457		-546		-35 398
- Dotations de l'exercice	-888		-2 443				-3 331
- Reprises de provisions	1 540		1 436		257		3 233
Valeur nette au 31 décembre 2011	92 894	66 366	67 675	141 875	611	-75	369 346
Valeur nette au 31 décembre 2010	92 191	44 685	52 275	152 981	1 154	-141	343 145

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (45.561 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	(en mDT)	
	Solde au	Solde au
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres cotés	45 069	45 066
Titres non cotés	66 920	66 869
Titres OPCVM	599	599
TOTAL	112 588	112 534

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 20.395 mDT au 31/12/2010 à 19.743 mDT au 31/12/2011 suite à la constatation, au cours de l'année 2011, de dotations supplémentaires pour un montant de 888 mDT et de diverses reprises pour un montant de 1.540 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2011 comme suit : *(voir tableau ci-joint)*

TITRES	% de participation	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100,0%	500	0	500	500	0	500
SODASS	100,0%	560	44	516	560	44	515
BNA CAPITALUX	99,0%	4 950	0	4 950	4 950	0	4 950
SOFINREC	96,3%	7 700	0	7 700	7 700	0	7 700
SODAL	69,0%	1 447	1 254	193	1 447	906	541
SOIVM.SICAF	62,9%	2 461	0	2 461	2 461	0	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50,0%	2 000	884	1 116	2 000	1 358	642
STIA	50,0%	5 005	5 005	0	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44,0%	560	560	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,3%	1 075	1 075	0	1 075	1 075	0
SICAR-INVEST	32,3%	2 580	0	2 580	2 580	0	2 580
SIMPAR	30,3%	1 530	0	1 530	1 530	0	1 530
T.I.S	30,0%	75	0	75	75	0	75
AGROSERVICES	29,9%	60	0	60	60	0	60
IMMOB. DES OEILLETES	29,4%	265	0	265	265	0	265
SODINO	27,8%	9 418	86	9 332	9 418	0	9 418
SICAV BNA	24,1%	509	0	509	509	0	509
SOGEST	20,0%	4	0	4	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20,0%	15	15	0	15	15	0
SIDCO	19,0%	3 055	115	2 940	3 055	0	3 055
MAISON DU BANQUIER	18,2%	1 542	776	766	1 542	818	724
SODEK	17,6%	549	0	549	549	0	549
INTER BANK-SERVICES	16,9%	726	0	726	726	0	726
STR	16,2%	8 106	0	8 106	8 106	0	8 106
STBG	15,8%	473	0	473	473	0	473
Pôle de Compétitivité de Bizerte	15,0%	1 500	79	1 421	1 500	61	1 439
SPEI	14,8%	15	15	0	15	15	0
SFBT	14,0%	14 518	0	14 518	14 518	0	14 518
SODIS SICAR	12,8%	3 185	0	3 185	3 185	0	3 185

UNIFACTOR	12,5%	1 875	48	1 827	1 875	288	1 587
SIBTEL	12,4%	491	0	491	491	0	491
BAT	11,1%	500	106	394	500	106	394
TAPARURA	11,1%	250	0	250	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,1%	10 656	0	10 656	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,9%	6 704	3 122	3 582	6 704	3 569	3 136
MONETIQUE TUNISIE	10,4%	280	0	280	280	0	280
A.T.LEASE	10,0%	2 000	0	2 000	2 000	0	2 000
HAMMAMET SUD	10,0%	100	100	0	100	100	0
Pôle de Compétitivité de Monastir	10,0%	1 500	183	1 317	1 500	97	1 403
T.D.A	10,0%	400	400	0	400	400	0
SOTUGAR	8,3%	250	0	250	250	0	250
TUNISIE LAIT	7,7%	7 560	3 978	3 582	7 560	3 782	3 778
SODICAB	7,7%	300	82	218	300	67	233
IMPRIMERIES REUNIES	6,6%	60	60	0	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,6%	58	0	58	58	0	58
SEM	6,3%	25	0	25	25	0	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,2%	37	37	0	37	37	0
TUNISIE TRADENET	5,0%	100	0	100	100	0	100
TUNIS CENTER	5,0%	500	0	500	500	0	500
Autres Participations		4 562	1 720	2 842	4 508	2 032	2 475
TOTAL		112 588	19 743	92 845	112 534	20 395	92 140

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 31/12/2011
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944

Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-261	-156	4 583
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-1 376	-30	2 094
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré SICAR INVEST 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré SIP SICAR	2010	1 500			1 500
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450			450
TOTAL		96 857	-17 597	-1 989	77 271

L'en-cours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2011 à 15.464 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.007 mDT par rapport au 31/12/2010 suite à la constatation, au cours de l'année 2011, de dotations complémentaires pour un montant de 2.443 mDT et de reprises pour un montant de 1.436 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les taux d'amortissement des immobilisations corporelles n'ont pas été révisés suite à la publication du décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissement des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, portant application de l'article 41 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à la loi de finances pour l'année 2008.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2011, s'établit comme suit :

(en mDT)

	31/12/2010	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	7 767	3 918		-29	11 656
- Logiciels	7 767	3 918		-29	11 656
Amortissements	-5 580	-1 703			-7 283
- Logiciels	-5 580	-1 703			-7 283
Total net (1)	2 187	2 215		-29	4 373
Immobilisations corporelles	123 352	7 052	-6 328	-2 597	121 479
- Terrains	3 212		-568		2 644
- Constructions	48 352	15	-34	926	49 259
- Agencements, ménagements et installations	23 936	998	-838	-77	24 019
- Matériel de transport	1 980	1	-335		1 646
- Mobiliers et matériels de bureaux - MMB	37 025	1 521	-2 551	6	36 001
- Immobilisations en cours	1 217	2 239		-1 070	2 386
- MMB en stock	152	1 896	-2	-1 846	200
- Avances sur achat de MMB	631	344		-534	441
- Dépenses nouvelles agences	0	2		-2	0
- Immobilisations en dation	6 847	36	-2 000		4 883
Amortissements	-67 996	-4 524	3 241		-69 279
- Constructions	-19 973	-1 190	33		-21 130
- Agencements, ménagements et installations	-19 315	-861	731		-19 445
- Matériel de transport	-908	-282	335		-855
- Mobiliers et matériels de bureaux	-27 800	-2 191	2 142		-27 849
Dépréciations	-2 462	0	2 000		-462
- Immobilisations en dation	-2 462		2 000		-462
Total net (2)	52 894	2 528	-1 087	-2 597	51 738
Total général (1) + (2)	55 081	4 743	-1 087	-2 626	56 111

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2011 :

<i>(en mDT)</i>						
Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection de Ksar Said	125	-	-125	125
SOUS-TOTAL			1 188	1 150	-38	125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 110	1 737	-373	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 884	4 552	-332	462

Il est à noter qu'un jugement rendu par la cour de cassation en date du 11/11/2010 a prononcé l'annulation de la convention de dation relative à une propriété sise à la zone industrielle de Ksar Said et appartenant au Groupe KHEMAISSA. Suite à ce jugement, le montant de l'engagement relatif à cette dation, soit 2 mDT, a été reclassé parmi les créances sur la clientèle.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Le BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2011, une valeur brute de 133.135 mDT, des amortissements et des provisions de 77.024 mDT et une valeur nette de 56.111 mDT, ce qui représente environ 0,78% du total des actifs de la Banque.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Leur valeur comptable nette s'élève à 12.565 mDT au 31 décembre 2011.

4.6.3. Agences sinistrées en 2011

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a constaté en pertes un montant net de 395 mDT relatif aux dégâts constatés au niveau des agences sinistrées lors des événements survenus durant les premiers mois de l'année 2011. Cette perte se ventile par agence comme suit :

(en mDT)

Agence	Valeur d'acquisition	Amortissements pratiqués	Valeur comptable nette	Perte constatée
BOUARADA	115	90	26	26
GROMBALIA	132	94	38	38
TOZEUR	322	280	42	42
TESTOUR	154	117	37	37
LE SERS	142	119	23	23
MAKTHAR	38	32	6	6
HAFFOUZ	194	154	39	39
MORNAG	196	156	40	40
MHAMEDIA	99	62	37	37
HAOUARIA	138	100	38	38
EL ALIA	190	164	26	26
HAJEB LAYOUN	60	53	7	7
DENDEN	171	133	38	38
TOTAL	1 949	1 555	395	395

La BNA a procédé, conformément aux termes du contrat d'assurance et aux procédures en vigueur, à la déclaration des dégâts matériels subis par les agences à des fins de dédommagement.

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 124.737 mDT au 31/12/2011 contre 90.974 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes de régularisation actif :	86 095	54 463
- Débiteurs divers (*)	17 608	7 487
- Etat, impôts & taxes	8 473	8 746
- Commissions de gestion à percevoir	7 610	5 177
- Ajustements devises	263	690
- Provision pour risques divers (Ajustements devises)	-60	-60
- Billets de banque détériorés & déficit de caisse	408	373
- Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-175	-147
- Charges payées d'avance	261	242
- Compte d'attente	115	103
- Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-59	-58
- Compte de régularisation	892	926
- Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-351	-351
- Comptes monétiques	570	569
- Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-570	-569
- Comptes liés à la compensation	48 310	32 936
- Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
- Affaires litigieuses & remises égarés	9 362	8 750
- Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-8 255	-7 901
- Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (**)	3 980	-
- Produits à recevoir	325	269
- Autres comptes	211	104

Autres :	38 642	36 511
- Prêts au personnel	31 398	30 696
- Stock cartes de retrait	592	183
- Dépôts et cautionnements	248	248
- Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 132	140 132
- Prêts ETAT/BNA recouverts	-134 480	-135 724
- Autres comptes	752	976
TOTAL	124 737	90 974

() Ce poste regroupe principalement des opérations inter-sièges touchant des comptes clients et qui sont parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.*

*(**) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.*

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 899.203 mDT au 31/12/2011 contre 50.029 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une forte augmentation de 849.174 mDT due essentiellement aux emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars.

4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 84.061 mDT au 31/12/2011 contre 162.788 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une diminution de 78.727 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars, en partie compensée par une augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	77 928	157 538
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 133	5 250
TOTAL	84 061	162 788

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes à vue	12 870	11 787
Emprunts sur le marché monétaire dinars	31 500	148 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	39 614	2 894
Intérêts à payer	77	107
TOTAL	84 061	162 788

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.969.221 mDT au 31/12/2011 contre 4.774.682 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 194.539 mDT, soit un taux de progression de 4,1 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts en dinars :	4 317 256	4 155 856
- Dépôts à vue	1 154 502	956 534
- Dépôts d'épargne	1 680 952	1 552 189
- Bons de caisse	132 559	153 384
- Comptes à terme	169 092	207 916
- Comptes spéciaux de placement	787 987	1 093 396
- Certificats de dépôt	230 000	55 500
- Autres sommes dues à la clientèle	162 164	136 937
Dépôts en devises :	635 198	603 986
- Dépôts à vue	458 232	393 099
- Bons de caisse	8 336	9 575
- Comptes à terme	70 150	74 188
- Comptes de placement	84 572	120 473
- Autres sommes dues à la clientèle	13 908	6 651
Dettes rattachées :	16 767	14 840
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 094	992

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	107	93
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	9 917	11 041
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	14 424	12 529
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-8 775	-9 815
TOTAL	4 969 221	4 774 682

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 460.724 mDT au 31/12/2011 contre 518.353 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Emprunts obligataires	45 635	49 108
Ressources extérieures	269 863	308 605
Ressources budgétaires	199 361	215 508
Ecart de conversion sur emprunts	-57 094	-58 531
Intérêts à payer	2 959	3 663
TOTAL	460 724	518 353

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges		835	1 289	5 257	387	630	8 398
Commissions non constatées en produits	81	501				155	737
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	57			4 139	154	24	4 374
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 728			1 831		794	4 353
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 866	-334	-1 289	713	-233	343	1 066
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	138	-334	-1 289	-1 118	-233	-451	-3 287

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations « Emplois/Ressources » des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2011 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2011
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 342
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 523
TOTAL		11 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2011. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	-2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	-1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	-1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1367.000000	PDA Nord ouest	-1 838
1381.138103	Versements banques en intérêts	-436
1491.000000	Subvention GCA	276
1135.000000	Fonds de Garantie SCM	-47
1351.000000	PME Tunisie Centrale	-60

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 232.222 mDT au 31/12/2011 contre 198.405 mDT au 31/12/2010. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat, impôts et taxes	11 197	20 536
Impôt sur les sociétés	6 139	7 216
Organismes sociaux	24 882	22 306
Comptes d'ajustement devises	1 459	1 736
Provisions sur comptes d'ajustement devises	87	87
SWAPS devises	-61	-36
Congés à payer	6 796	5 647
Produits perçus d'avance	1 073	995
Excédent de caisse	1 040	937
Charges sur emprunt	50	53
Autres comptes de régularisation passif	1 591	691
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	54	393
Comptes liés à la compensation	94 086	55 434
Comptes de régularisation	17 857	9 939
Comptes Etatiques créditeurs	35 518	43 224
Créditeurs divers	11 220	10 416
Provisions pour passifs et charges :	19 234	18 831
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités	18 350	17 947
- Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM	884	884
TOTAL	232 222	198 405

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2011 s'élève 18.350 mDT contre 17.947 mDT au 31/12/2010.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Comptes liés à la compensation

Au 31/12/2011 les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 48.310 mDT (voir Note 4.7).

Les soldes de ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J+1). Néanmoins, des suspens inter-sièges et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2011. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 574.232 mDT au 31.12.2011 contre 550.340 mDT au 31.12.2010. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2010	Affectation du résultat 2010	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	<i>133 000</i>				<i>133 000</i>
Réserves légales	12 022	2 193			14 215
Réserves extraordinaires	35 035	1 100			36 135
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	60 174	27 247			87 421
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	33 374	500		691	34 565
Résultats reportés avant répartition	28	-28			0
Résultats reportés après répartition		16		32	48
Effet des modifications comptables	638	-638			0
Résultat net de l'exercice	43 190	-43 190	35 969		35 969
TOTAL	550 340	-12 800	35 969	723	574 232

Parmi les autres mouvements, figurent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 691 mDT.

4.13.1. Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.13.2. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent à 1.367 mDT au 31/12/2011 contre 1.198 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 169 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 11.148 actions.

	Solde au 31 décembre 2010	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2011
Actions propres	-1 198	-169	-	-1 367
TOTAL	-1 198	-169	-	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Bénéfice de l'exercice (en mDT)	35 969	43 828
Bénéfice revenant aux actions propres	95	95
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 930 608
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1,124	1,370

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.246.134 mDT au 31/12/2011 contre 750.263 mDT au 31/12/2010. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
a- En faveur d'établissements bancaires :	647 972	139 063
- Effets endossés	577 500	45 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	70 472	94 063
b- En faveur de la clientèle :	438 162	451 200
- Débiteurs par avals et acceptations	46 081	88 184
- Débiteurs par lettres de garanties	79 339	69 854
- Débiteurs par obligations cautionnées	14 541	9 320
- Débiteurs par cautions fiscales	45 067	54 785
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	234 464	212 137
- Avals emprunts obligataires	5 762	6 835
- Avals billets de trésorerie	10 800	9 350
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 108	735
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 246 134	750 263

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 45.000 mDT au 31 décembre 2010 à 577.500 mDT. Cette rubrique correspond aux avals de la BNA sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA

et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 898.000 mDT au 31/12/2011 contre 50.000 mDT au 31/12/2010. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créances	508 000	-
Bons du Trésor	390 000	50 000
TOTAL	898 000	50 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2011 des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	8 791	5 417
Garanties reçues de l'Etat	223 668	209 118
Garanties reçues de la clientèle	328 431	291 590
TOTAL	560 890	506 125

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 335.021 mDT en 2011 contre 318.099 mDT en 2010, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5,3%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 570	8 344
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 323	7 452
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	722	343
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	401	307
- Report / Déport sur opérations de SWAP	124	242
Opérations avec la clientèle :	319 260	297 512
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	53 835	48 723
- Intérêts sur crédits à la clientèle	265 425	248 789
Autres intérêts et revenus assimilés	11 191	12 243
TOTAL	335 021	318 099

Conformément à la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a procédé en 2011 à la réservation des intérêts et agios courus et non encore encaissés relatifs aux créances détenues sur les entreprises sinistrées ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien prévues par la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011 (classe 0 & 1). Le montant de cette réservation s'élève à 4.235 mDT.

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 49.058 mDT en 2011 contre 47.249 mDT en 2010. Elles se décomposent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	26 397	22 956
Commissions sur opérations Monétique	3 250	3 779
Commissions sur opérations de change	561	961
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 936	2 378
Commissions sur location de coffre-fort	19	17
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 068	8 707
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 074	2 138
Commissions sur avals billets de trésorerie	240	280
Commissions diverses	6 513	6 033
TOTAL	49 058	47 249

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 30.130 mDT en 2011 contre 29.071 mDT en 2010. Ils se détaillent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	21 934	20 028
- Intérêts nets sur bons du Trésor (+)	21 937	19 971
- Dividendes & revenus assimilés (+)	4	49
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-7	-6
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	8 196	9 057
- Résultat sur opérations de change	5 618	6 006
- Commissions sur change manuel	2 578	3 051
TOTAL	30 130	29 071

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.656 mDT en 2011 contre 12.916 mDT en 2010, soit une amélioration de 29%. Ils se détaillent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Revenus des titres de participation	8 802	8 747
Revenus des obligations	2 113	982
Revenus des fonds gérés	5 741	3 187
TOTAL	16 656	12 916

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 170.279 mDT en 2011 contre 144.510 mDT en 2010, soit une augmentation de 17,8%. Ils se décomposent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	32 504	9 403
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	32 083	9 140
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	89	21
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	221	184
- Report / Déport sur opérations de SWAP	111	58
Opérations avec la clientèle :	124 723	119 774
- Intérêts sur comptes à vue	6 217	5 298
- Intérêts sur comptes d'épargne	44 528	41 418
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	73 978	73 058
Charges d'emprunts	10 760	12 521
Autres intérêts et charges	2 292	2 812
TOTAL	170 279	144 510

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 80.105 mDT en 2011 contre 79.969 mDT en 2010, soit une légère augmentation de 0,2 %. Il s'analyse comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-80 571	-115 444
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-32 736	-
Créances cédées ou passées par pertes	-2 462	-30 481
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	34 103	65 517
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 384	-2 944
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 940	2 987
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	-	-2 462
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	2 000	-
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	-	2 858
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	5	-
TOTAL	-80 105	-79 969

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2011 comprennent :

- Un montant de 1.818 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 132 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 378 mDT en 2011 contre 2.253 mDT en 2010. Il se détaille comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-888	-1 944
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 443	-5 278
Plus-values sur cessions du portefeuille d'investissement		2 027
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-280	-1 006
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 797	2 244
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 436	1 704
TOTAL	-378	-2 253

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 108.688 mDT en 2011 contre 99.157 mDT en 2010, soit une augmentation de 9,6 %. Ils se décomposent comme suit :

	<i>(en mDT)</i>	
	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2011	le 31/12/2010
Salaires et compléments de salaires	79 085	72 967
Charges sociales et fiscales	22 368	20 301
Autres charges du personnel	6 086	6 035
Variation des congés à payer	1 149	-146
TOTAL	108 688	99 157

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2011, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 12.500 mDT, et ce comme suit :

Résultat net	35.969
Réintégrations :	131.226
- Amendes et pénalités	1
- Dons et subventions non déductibles	9
- Charges non déductibles	444
- Pertes non déductibles	6
- Timbres de voyage	2
- Frais de réceptions & de restauration excédentaires	16
- Intérêts et agios réservés sur créances non classées	4.235
- Provisions pour créances douteuses	80.571
- Provisions collectives sur créances non classées	32.736
- Provisions pour risques divers / indemnités de départ à la retraite	1.818
- Provisions pour risques divers / assurance groupe	132
- Provisions pour risques divers / autres	434
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	889
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2.442
- Créances abandonnées	1.352
- Impôt sur les sociétés	6.139
Déductions :	24.674
- Revenus des actions	8.806
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	5.949
- Reprises de provisions pour risques et charges	1.940
- Intérêts et agios réservés sur créances non classées	4.235
- Reprises de provisions pour redressement fiscal	7
- Reprises de provisions pour fonds gérés	670
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	1.067
- Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	2.000

Résultat corrigé	142.521
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (tires de participation)	198
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	-
- Provisions pour créances douteuses	79.497
- Provisions collectives	32.736
Résultat fiscal	30.090
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional « sans minimum d'impôt »	12.550
- Réinvestissements auprès des SICAR « avec minimum d'impôt »	-
Résultat imposable	17.540
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	6.139

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 390.191 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 236.365 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 192.612 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 771.291 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 116.005 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 9.474 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 15.111 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 23.354 mDT et 5.258 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 13.501 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 69.713 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 53.451 mDT et de la distribution de 12.758 mDT de dividendes.

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 287.638 mDT au 31/12/2011 contre un solde positif de 187.377 mDT au 31/12/2010. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2011 :

Liquidités en dinars tunisiens :	115 247
- Caisse dinars	31 062
- Avoirs à la BCT en dinars	416
- Avoirs en CCP	329
- Mouvements IBS	3 615
- Placements en dinars	85 000
- Correspondants débiteurs en dinars	7 471
- Correspondants créditeurs en dinars	-12 645
Liquidités en devises :	188 053
- Caisse devises	11 220
- Avoirs à la BCT devises	7 168
- Correspondants débiteurs en devises	1 324
- Correspondants créditeurs en devises	-225
- Placements en devises	168 567
Emprunts en dinars	-929 500
Emprunts en devises	-39 614
Placements supérieurs à 3 mois (*)	378 175
LIQUIDITÉS & ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS AU 31/12/2010	-287 638

() Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.*

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2010	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2011
62 373 272	(2 470 753)	(31 799)	15 000 000	74 870 720

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 1.046.889 DT et se répartissent comme suit :
- Commissions payées au titre de l'exercice 2011 : 521.959 DT
 - Commissions payées au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 : 524.930 DT
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2011, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 10 474 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2011, un montant de 14.881 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 19.571 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 718.062 DT.
7. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2011 pour un montant de 77.888.057 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4.523.004 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.333.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2011.
8. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 334.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 10.495 DT sous forme d'intérêts.
9. Au cours du mois de décembre 2011, un avenant au contrat de location liant la BNA et Tunisie Informatique Services (TIS) et relatif au local utilisé comme siège social par T.I.S a été conclu fixant le loyer annuel à 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans à compter du 01/01/2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (HT).

- 10.** Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération facturée par cette société au titre de cette opération s'élève à 523.118 DT.
- 11.** La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2011, du matériel informatique pour 171.914 DT auprès de TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 186.402 DT.
- 12.** La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 2.000.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 94.842 DT sous forme d'intérêts.

- 13.** Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2011, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit :

(en DT)

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETS	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 205
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	5 833
ESSOUKNA	10 400
SIMPAR	5 410
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit :

(en DT)

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	23 755 753	1 450 754
LES CÉILLETS	1 207 230	109 773
ESSOUKNA	5 823 707	792 061
SOGEST	96 726	8 417
SIVIA	19 219 159	1 565 479
GEVE	5 514 898	-
SODAL	420 000	-
EL MADINA	14 690 687	1 210 123
SOFINREC	42 076 381	2 482 529

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 456.627.366 DT au 31/12/2011 ; ils se répartissent comme suit :

(en DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2011
Office des Céréales	381 708 944
Office du Commerce de la Tunisie	35 291 956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 569 809
Groupe Mustapha LAHMAR	26 614 252
Groupe Ali HLIOUI	11 362 405
Groupe Sahbi MAHJOUR	80 000
TOTAL	456 627 366

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2011 totalisent la somme de 60.417 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes		Commissions encaissées en 2011	Intérêts de l'exercice 2011	
	au 31/12/2011			Encaissés	Servis
	Débiteur	Créditeur			
SIMPAR		642 584	21 108	52 237	
SIVIA	1 855 149	1 605 565	17 470	65 614	552
ESSOUKNA	-	338 503	-	10 174	6 825
AGRO-SERVICES	-	59 959	15 706	287	2 214
TIS	-	119 697	4 576	1 608	118
BNA CAPITAUX	1 957 490	1 821	-	655	-
LES ŒILLETS	-	232 687	1 582	6 505	-
SOFINREC	-	1 685 276	704	6 785	6 635
GEVE	-	113 355	-	-	-
SODINO	-	163 104	-	-	-
POS	-	1 142	34	-	-
SOGEST	-	100 198	-	466	-
EL MEDINA	-	1 950 070	4 678	75 424	-
SICAR INVEST	81 912	1 103 150	162	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	103	86	-	21
ZIED	-	291	-	92	-

RAPPORT GÉNÉRAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 572.865 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 35.969 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1) Nos travaux d'audit ont été limités par :

- a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
- b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

2) La BNA a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.398 mDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.374 mDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2011, un solde cumulé de 11.866 mDT (dont 2.523 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 4.11 des états financiers)

3) Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Les valeurs comptables brute et nette de ces immobilisations s'élèvent respectivement à 133.135 mDT et 56.111 mDT au 31 décembre 2011. En outre, certains biens immobiliers (terrains et constructions) ne sont pas encore immatriculés au nom de la BNA au niveau du registre de la conservation de la propriété foncière. Leur valeur comptable nette s'élève à 12.565 mDT à la date de clôture.

(Se référer à la Note 4.6 des états financiers)

4) Au 31 décembre 2011, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 48.310 mDT. Selon la Direction, ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs

dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011. La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances postérieurement à la date de clôture, se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport.

L'apurement de ces comptes d'attente liés à la compensation et des comptes inter-sièges s'y rapportant pourrait affecter, de manière significative, la situation financière de la BNA au 31 décembre 2011.

(Se référer à la Note 4.12.2 des états financiers)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Par sa circulaire aux établissements de crédit n°2011-04 du 12 avril 2011, la Banque Centrale de Tunisie a édicté des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour la continuité de leurs activités suite aux dégâts subis au début de l'année 2011 (vol, incendie, arrêt de l'activité ou sa réduction de manière substantielle, etc.). Au 31 décembre 2011 et en application de ces mesures, 104 relations présentant des engagements cumulés de 232.382 mDT ont bénéficié de la procédure de rééchelonnement. Les agios réservés relatifs à ces relations totalisent 4.962 mDT (dont 4.235 mDT relatifs aux engagements courants ou nécessitant un suivi particulier).

(Se référer à la Note 4.3.2 des états financiers)

- 2) Le paragraphe 3.1.3 de la Note 3 des états financiers précise que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi

particulier. En outre, les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs à ces engagements ont été réservés. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 32.736 mDT, au titre de provisions dites « collectives », et de diminuer les produits de l'exercice pour un montant de 4.235 mDT représentant les intérêts impayés sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011. Ainsi, le résultat de l'exercice 2011 (avant impôt) a été réduit de 36.971 mDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

(Se référer aux Notes 3.1.3 et 4.3.1 des états financiers)

- 3) Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 315.645 mDT, dont 99.632 mDT des engagements par signature, et représentent 4,12% du total des engagements de la BNA à la même date. Des provisions de 28.501 mDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

- 4) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 181.775 mDT au 31 décembre 2011, alors que leur juste valeur est estimée à 117.611 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 64.164 mDT.

(Se référer à la Note 4.3.4 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 4.13.1 et 5.1.2 des états financiers)

- 5) Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile et la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh), connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 381.709 mDT et représentent environ 60% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2011, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

- 6) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et de 66,71% en juin 2012.

(Se référer à la Note 4.1 des états financiers)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières (actions) émises par la BNA à la réglementation en vigueur.

Nous avons relevé que la Banque n'arrive pas à identifier 743 propriétaires de 7.964.743 actions (sur un total de 32.000.000 actions détenues par 3.842 actionnaires au 31 décembre 2011).

- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

- 1) La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque. La situation de ce fonds géré se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré SIP-SICAR 1	2010	1.500	1.500
TOTAL		1.500	1.500

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ce fonds, se résument comme suit :

- 1% sur les montants déposés et non remboursés ;
- 10% sur les plus-values et produits liés ;

- 5% sur les produits des placements ;
- 2,5% sur les montants recouverts.

- 2) La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913

Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	540
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.482
Fonds géré 6	2001	7.000	4.557
Fonds géré 7	2002	5.000	4.583
Fonds géré 8	2003	3.500	2.095
Fonds géré 9	2005	1.500	1.081
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	15.000	15.000
TOTAL		94.457	74.871

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 0,75% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
 - 1,50% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
 - 2,50% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;
- Commission de 3% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2011, la BNA a comptabilisé une charge globale de 521.959 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST un montant total de 524.930 DT réparti comme suit : 84.998 DT au titre de l'exercice 2008, 83.682 DT au titre de l'exercice 2009 et 356.250 DT au titre de l'exercice 2010).

- 3) La BNA a signé avec sa filiale SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

(en mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2011
Fonds géré Irada Jendouba	2010	450	450
Fonds géré Irada Le Kef	2010	450	450
TOTAL		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 DT pour chaque fonds ;
 - Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
 - Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.
- 4) En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2011 s'élève à 718.062 DT ;
 - 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 423 DT (hors taxes) ;
 - 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 760 DT (hors taxes) ;
 - 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2011 s'élève à 99.620 DT (hors taxes).
- 5) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et la BNA Capitaux et portant sur :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT pour 2008 et à 30 000 DT par année à partir de 2009 ;
 - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction. En 2011, la BNA n'a pas servi de commissions à ce titre ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon. En 2011, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 14.881 DT ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2011, ces frais totalisent un montant de 19.571 DT.
 - La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à parts égales, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. En 2011, la rémunération de la BNA Capitaux totalise un montant de 855 DT.
- 6) Les dépôts en compte de la SICAV Placement Obligataire et de la SIP SICAR auprès de la

BNA s'élèvent respectivement à 77.888.057 DT et 334.000 DT au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, les montants respectifs de 4.523.004 DT et 10.495 DT sous forme d'intérêts.

La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2011, pour une valeur nette de 171.950 DT.

La SICAV Placement Obligataire a souscrit, auprès de la BNA, à des certificats de dépôts pour une valeur de 50.019.048 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire 481.125 DT sous forme d'intérêts en rémunération de ces certificats de dépôts.

- 7) Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 881.434 DT contre 3.113.983 DT en 2010.
- 8) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 5.490 DT (hors taxes).
- 9) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 4.984 DT (hors taxes).
- 10) En décembre 2011, la BNA a conclu avec la société Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. La location est consentie, moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (hors taxes).
- 11) Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 456.627.366 DT, réparti comme suit :

Administrateur	Montant au 31/12/2011
Office des Céréales	381.708.944
Office du Commerce de la Tunisie	35.291.956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.569.809
Groupe Mustapha LAHMAR	26.614.252
Groupe Ali HLIOUI	11.362.405
Groupe Sahbi MAHJOUB	80.000
TOTAL (en DT)	456.627.366

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2011, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
 - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
 - Escompte commercial : TMM+0,75%,
 - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
 - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
 - Commissions sur virements internes ;
- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25‰ par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2010 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 60.417 DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Nouveau PDG (*)		Ancien PDG (**)		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011						
Avantages à court terme	74.539	-	65.775	-	92.423	18.113	60.417	60.417
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	12.502	-	-
TOTAL	74.539	-	65.775	-	92.423	30.615	60.417	60.417

(*) Les rémunérations de l'ancien PDG englobent ses salaires jusqu'au 31 mars 2011 ainsi que son indemnité de départ à la retraite.

(**) *La prise de fonction du nouveau PDG a été effectuée en date du 13 mai 2011.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Le Groupe Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **31 août 2012**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, SAMIR LABIDI et Abderrazak GABSI

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre 2011	Notes	2011	2010 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	237 493	190 020
Créances sur les établissements bancaires	5.2	140 994	72 809
Créances sur la clientèle	5.3	5 843 831	5 145 534
Portefeuille commercial	5.4	827 460	649 400
Portefeuille d'investissement	5.5	306 236	295 700
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	23 712	24 675
Valeurs immobilisées	5.7	60 281	59 172
Autres actifs	5.8	294 632	265 022
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		17	22
TOTAL ACTIF		7 734 656	6 702 354
PASSIF			
Banque centrale, CCP		899 203	50 029
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	84 061	162 788
Dépôts de la clientèle	5.10	4 834 855	4 674 354
Emprunts et ressources spéciales	5.11	459 429	516 720
Autres passifs	5.12	300 123	264 862
TOTAL PASSIF		6 577 671	5 668 753
INTERETS MINORITAIRES		564 558	467 822
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2010)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-2 631	-3 273
Réserves consolidées	5.13	265 187	230 680
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 637	131 180
Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	5.13	-123	516
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	38 357	46 676
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		592 427	565 779
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 734 657	6 702 354

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2011	2010
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 246 035</u>	<u>750 263</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		647 972	139 063
b - En faveur de la clientèle		438 063	451 200
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>541 009</u>	<u>561 006</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		11 057	93 934
b - Débiteurs par accréditifs import devises		529 952	467 072
Actifs donnés en garantis		<u>898 000</u>	<u>50 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>2 685 044</u>	<u>1 361 269</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>262 914</u>	<u>378 812</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		262 914	378 812
Engagements sur titres		<u>6 702</u>	<u>4 552</u>
a - Participations non libérées		6 702	4 552
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>269 616</u>	<u>383 364</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.2	<u>572 902</u>	<u>569 480</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
Intérêts et revenus assimilés	7.1	328 006	312 242
Commissions	7.2	50 032	48 970
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	51 625	49 098
Revenus du portefeuille investissement	7.4	14 176	8 457
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		443 840	418 767
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-163 853	-137 936
Commissions encourues		-1 033	-976
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-193	-
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-165 079	-138 912
PRODUIT NET BANCAIRE		278 761	279 855
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-75 449	-83 631
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	560	-557
Autres produits d'exploitation		67 136	51 181
Frais de personnel	7.8	-117 460	-106 971
Charges générales d'exploitation		-72 284	-63 410
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 697	-6 185
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		74 566	70 282
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-185	670
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		3 693	823
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		78 075	71 775
Impôt sur les bénéfices	7.9	-14 515	-4 011
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		63 560	67 764
Intérêts minoritaires		-25 203	-21 088
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		38 357	46 676
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		38 357	46 676
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	516
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		38 357	47 192

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		414 756	392 307
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-164 974	-145 828
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		83 645	-91 694
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-776 303	-926 368
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		179 661	363 743
6- Titres de placement		-107 233	-63 540
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-172 834	-131 011
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		61 322	-11 148
9- Impôt sur les sociétés		-11 192	-18 331
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	-493 152	-631 871
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		22 809	5 720
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-10 314	-21 793
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 300	-10 456
4- Plus-values sur titres de participations		-325	2 027
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	6 870	-24 501
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-169	-410
2- Emission d'actions par la mère		-	25 000
3- Emission d'actions par les filiales		96 330	74 985
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 002
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-53 451	-19 564
7- Dividendes versés		-32 568	-24 937
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	6 807	52 072
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-479 474	-604 301
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		205 755	810 055
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-273 720	205 755

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

(Montants exprimés en milliers de dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 157 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres :	14 899 617	74 498 085	46,561
- <i>Dont Africa Emerging Market Fund</i>	1 221 645	6 108 225	3,82
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2011, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Elimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1 Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2 Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3 Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque mère font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

ii. Mesures conjoncturelles pour 2011:

a) Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué en 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- La segmentation des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 32.736 mDT.

b) Réservation des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT.

c) Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la Banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

3.2.4 Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en "Intérêts et agios réservés" et présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1 Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2 Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
 - Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.
-

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2% & 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les taux d'amortissement des immobilisations corporelles n'ont pas été révisés suite à la publication du décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissement des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, portant application de l'article 41 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à la loi de finances pour l'année 2008.

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2011 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETS	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2010
Provisions sur écarts et suspens des comptes en devises	PA5A	AC1	2007
Provision sur compte d'attente agricole	AC7A	AC7B	61
Provision sur écart créances agricoles prises en charge par l'Etat	AC7A	AC3D	464
Provision sur ristournes dues à la variation du TMM	AC7A	PA5A	884
Provisions sur comptes d'ordre des intérêts à courir	AC7A	PA5B	393
Provision sur comptes devises reçues en instance d'affectation	AC7A	PA5B	52
Provision sur écart de réévaluation des comptes en devises	AC7A	PA5B	34

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2011 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100.00%	99.00%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100.00%	98.44%
SOFINREC	IG	100.00%	96.85%
SIACR INVEST (2)	IG	49.12%	41.78%
SIP SICAR	IG	100.00%	35.79%
SOIVM SICAF	IG	100.00%	74.63%
SICAF Participations	IG	99.99%	98.99%
SICAV BNA (3)	IG	28.43%	25.36%
Placement Obligataire SICAV (3)	IG	0.05%	0.03%
TUNIS-RE	ME	20.39%	17.49%
SODINO	ME	27.75%	27.47%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	34.35%	33.62%
ESSOUKNA	IG	69.96%	23.58%
SIVIA	IG	99.99%	42.29%
SPI MADINA	IG	99.99%	41.12%
LES ŒILLETS	IG	100.00%	52.74%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	71.92%	45.56%
SOGEST	IG	94.74%	44.93%
AGROSERVICES	IG	34.85%	34.50%
ZIED SARL	IG	100.00%	30.76%
GENERALE DES VENTES	ME	50.00%	49.49%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 34,35% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,90% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	3	3,77%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	4	5,38%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,28%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	693	40,33%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 237.493 mDT au 31/12/2011 contre 190.020 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 47.473 mDT due essentiellement à une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT, partiellement compensée par une diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars et en devises. Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Avoirs en caisse en dinars	31 065	28 904
Avoirs en caisse en devises	11 220	8 241
Avoirs auprès de la BCT en dinars	415	16 003
Avoirs auprès de la BCT en devises	7 184	18 773
Provisions sur avoirs auprès de la BCT en devises	-2 005	-2 007
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	185 558	114 796
Intérêts à percevoir	112	112
Mouvements IBS	3 615	4 703
Avoirs auprès du CCP	329	398
Chèques TGT	-	97
TOTAL	237 493	190 020

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 72.809 mDT au 31/12/2010 à 140.994 mDT au 31/12/2011, soit une augmentation 68.185 mDT. Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
a - Créances sur les établissements bancaires	119 531	57 259
Comptes à vue	6 465	5 481
Prêts sur le marché monétaire dinars	97 501	51 167
Intérêts à percevoir	864	611
b - Créances sur les établissements financiers	21 463	15 550
Comptes à vue	2 946	3 581
Prêts sur le marché monétaire dinars	18 392	11 788
Intérêts à percevoir	125	181
TOTAL	140 994	72 809

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2011 à 5.843.831 mDT contre 5.145.534 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi un accroissement de 698.296 mDT (13,57%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	668 297	341 201	-1 297	-	-331 312	676 889
- Comptes débiteurs	21 989	-	-	-	-	21 989
- Autres concours à la clientèle	392 026	77 515	-1 297	-	-69 502	398 742
- Crédits sur ressources spéciales	254 282	263 686	-	-	-261 810	256 158
Engagements commerciaux et industriels :	5 613 998	107 848	-9 349	-	-127 422	5 585 075
- Comptes débiteurs	732 836	19 338	-	-	-42487	709 687
- Autres concours à la clientèle	4 731 062	73 488	-9 349	-	-70 930	4 724 271
- Crédits sur ressources spéciales	150 100	15 022	-	-	-14 005	151 117
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	25 040	-	-	-464	-	24 576
Provisions sur créances douteuses				-444 479		
Provisions collectives sur créances non classées				-32 736		
Créances bancaires détenues par des SRC	266 054	24 080	-	-207 931	-48 238	33 964
TOTAL AU 31/12/2011	6 573 930	473 129	-10 646	-685 610	-506 972	5 843 831
TOTAL AU 31/12/2010	5 796 143	420 067	-15 133	-604 602	-450 941	5 145 534

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2011 se sont élevées à 83.329 mDT, contre 124.436 mDT au cours de l'année 2010, soit une diminution de 41.107 mDT (33,04%).

5.3.1 Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué, pour la première fois et par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant de la dotation aux provisions collectives comptabilisée par la BNA s'élève à 32.736 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	Engagement net 2011	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2011
Agriculture	298.400	4,1%	2,0	23.823	10,0%	2.382
Industrie	1.724.305	1,8%	1,4	44.029	43,3%	19.066
Bâtiments et travaux publics BTP	201.933	1,8%	1,4	5.006	25,0%	1.249
Tourisme	199.675	2,5%	4,1	20.882	9,0%	1.871
Promotion immobilière	449.193	3,1%	1,0	13.764	13,0%	1.792
Commerce	1.515.682	1,1%	1,0	16.163	25,5%	4.129
Autres services	848.171	0,7%	1,5	8.963	25,1%	2.248
Total Classes 0 & 1	5.237.359			132.631		32.736

Les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

5.3.2 *Autres mesures conjoncturelles pour 2011:*

a) *Rééchelonnements des engagements et impact sur la classification:*

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

b) *Réservation des intérêts :*

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04, et relatifs aux engagements de la classe 0 et 1 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT. Par ailleurs, les mesures de rééchelonnement ont aussi couvert 8 relations dont les engagements sont déjà classés en 2010.

Ces mesures ont concerné 104 relations présentées comme suit :

Classes	Nombre de relations	Engagements 2011 (en mDT)	Intérêts et agios réservés (en mDT)
0	30	50.709	667
1	66	166.662	3.568
2-3-4	08	15.011	727
TOTAUX	104	232.382	4.962

5.3.3. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2011 comme suit (en mDT) :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 722	5 350	-84 026	-13 928	3 118
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	50 184	4 928	-33 242	-7 316	14 554
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	43 354	5 386	-31 422	-14 070	3 248
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 983	3 044	-15 253	-4 117	4 656
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 384	1 294	-12 540	-1 829	2 309
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	40 137	4 078	-31 261	-6 976	5 978
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
TOTAL AU 31/12/2011	266 054	24 080	-207 931	-48 238	33 964
TOTAL AU 31/12/2010	274 688	24 151	-209 290	-48 316	41 233

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2011 à 275.848 mDT contre 278.555 mDT au 31 décembre 2010.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	Encours au 31 décembre 2011	Encours au 31 décembre 2010
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 422	87 480
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	70 998	72 816
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 295	36 418
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 133	81 841
TOTAL	275 848	278 555

5.3.4. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent 315.645 au 31 décembre 2011 contre 337.740 mDT au 31 décembre 2010. Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 28.501 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 871 mDT constituée au titre de l'exercice 2011. La situation de ces engagements au 31 décembre 2011 se résume comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2011	Garanties admises	Provisions constituées
Personnes physiques	21	9 325		9 325	3 636	5 237
Personnes morales	74	206 689	99 632	306 321	35 843	23 264
TOTAL	95	216 013	99 632	315 645	39 479	28 501

5.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention.

Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque mère sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2011 (3)	En-cours au 31/12/2011 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	30 086 934	19 390 901	10 696 033
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	141 604 560	91 039 732	50 564 828
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	10 084 021	7 180 741	2 903 280
TOTAL EN DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	181 775 515	117 611 374	64 164 141

5.3.6. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULADH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2011, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2011 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD	STIR
Engagements BNA au 31/12/2011	381 709	112 034	74 970	37 574	134 370
% Fonds Propres Nets BNA	60,00%	17,61%	11,79%	5,91%	21,12%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2011	669 120	221 520	266 953	46 461	639 952
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	26 466	8 410	-	-

Il est à noter que la STIR dispose d'un dépôt affecté de 100.000 mDT au 31/12/2011 et que l'Etat a donné en 2012 une garantie de 35.000 mDT en faveur de l'OTD.

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 827.460 mDT au 31/12/2011 contre 649.400 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation nette de 178.060 mDT essentiellement imputable à l'accroissement du portefeuille des obligations. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 011			2 010	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	84 028	-	-1 254	82 773	62 180
Titres côtés	46 126	-	-1 254	44 872	9 079
Parts dans les OPCVM consolidés	37 029	-	-	37 029	32 000
Parts dans les autres OPCVM	872	-	-	872	21 102
Titres à revenu fixe	726 845	17 842	-	744 687	587 220
Bons du trésor	417 747	9 114	-	426 860	418 114
Obligations	297 585	9 195	-	306 779	155 727
Parts de Fonds Communs de Créances	6 224	9	-	6 233	3 449
Billets de trésorerie	5 289	-475	-	4 814	9 930
TOTAL	810 872	17 842	-1 254	827 460	649 400

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 306.236 mDT au 31/12/2011 contre 295.700 mDT au 31/12/2010. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2011				31/12/2010	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés/portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	62 637	1 751	-	-	64 388	25 385
Participations-financement (Titres en rétrocession)	58 083	422	-5 717	-75	52 713	41 568
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	-	-	-	-	-	541
Titres déconsolidés	467	-	-	-	467	467
Autres titres de participation et de placement	60 157	-	-1 196	-	58 960	54 458
Parts dans les fonds communs de placement	2 400	-	-	-	2 400	19 400
Placements en fonds gérés SICAR	-14 565	-	-	-	-14 565	900
Créances prises en charge par l'Etat	141 872	-	-	-	141 872	152 981
TOTAL	311 051	2 173	-6 914	-75	306 236	295 700

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Activité	2011		2010	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,39%	13 986	20,39%	14 222
SODINO	SICAR	27,75%	8 769	27,75%	9 336
GEVE	Commerce	50,00%	956	50,00%	1 116
TOTAL			23 712		24 675

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont les suivantes (en milliers de dinars) :

	TUNIS-RE (1)	SODINO (2)	GEVE (2)
Total Bilan	383 784	48 842	12 768
Total des capitaux propres	68 578	31 599	1 913
Total des produits d'exploitation	-	1 051	173
Résultat technique	-1 457	-	-
Résultat d'exploitation	4 122	-2 045	79
Résultat net de l'exercice	2 661	-2 046	-319

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2011, une valeur brute de 143.053 mDT, des amortissements et des provisions de 82.310 mDT et une valeur nette de 60.281 mDT, ce qui représente environ 0,78% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2011, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles :	8 389	3 956	-	-29	12 316
- Logiciels	8 389	3 956	-	-29	12 316
Amortissements :	-6 095	-1 749	-	-	-7 844
- Logiciels	-6 095	-1 749	-	-	-7 844
TOTAL NET (1)	2 294	2 207	-	-29	4 472
Immobilisations corporelles :	132 897	7 569	-7 132	-2 597	130 737
- Terrains	3 833	-	-568	-	3 265
- Constructions	54 451	15	-258	926	55 134
- Agencements, aménagements et installations	24 950	1 032	-914	-77	24 992
- Matériel de transport	3 708	421	-759	-	3 370
- Mobilier et matériel de bureaux	37 079	1 584	-2 631	6	36 038
- Matériel et outillage	28	-	-	-	28
- Immobilisations en cours	1 217	2 239	-	-1 070	2 386
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	152	1896	-2	-1 846	200
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	631	344	-	-534	441
- Dépenses nouvelles agences	-	2	-	-2	-
- Immobilisations en dation	6 847	36	-2 000	-	4 883
Amortissements :	-73 557	-4 693	3 784	-	-74 465
- Constructions	-23 862	-1 085	63	-	-24 884
- Agencements, aménagements et installations	-19 762	-906	793	-	-19 876
- Matériel de transport	-2 085	-468	710	-	-1 844
- Mobilier et matériel de bureaux	-27 824	-2 233	2 219	-	-27 839
- Matériel et outillage	-23	-1	-	-	-24
Dépréciations :	-2 462	-	2 000	-	-462
- Immobilisations en dation	-2 462	-	2 000	-	-462
TOTAL NET (2)	56 878	2 876	-1 348	-2 597	55 810
TOTAL GENERAL (1) + (2)	59 172	5 083	-1 348	-2 626	60 281

5.7.1. Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2011 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection de Ksar Said	125	-	-125	125
SOUS-TOTAL			1 188	1 150	-38	125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 110	1 737	-373	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 884	4 552	-332	462

Il est à noter qu'un jugement rendu par la cour de cassation en date du 11/11/2010 a prononcé l'annulation de la convention de dation relative à une propriété, sise à la zone industrielle de Ksar Said, appartenant au Groupe KHEMAISSA. Suite à ce jugement, le montant de l'engagement relatif à cette dation, soit 2 MD, a été reclassé parmi les créances sur la clientèle.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier de la BNA (société mère)

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Leur valeur comptable nette s'élève à 12.565 mDT au 31 décembre 2011.

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 294.632 mDT au 31/12/2011 contre 265.022 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes de régularisation actifs :	89 066	49 975
- Débiteurs divers	19 289	8 848
- Etat, impôts & taxes	8 652	2 125
- Commissions de gestion à percevoir	7 877	5 744
- Ajustements devises	263	690
- Autres comptes	52 985	32 567
Actifs d'impôts sur les résultats :	42 195	47 821
- Actifs d'impôts exigibles	5 384	12 445
- Actifs d'impôts différés	36 811	35 376
Actifs d'exploitation des filiales non financières	120 872	126 370
- Stocks de terrains à bâtir	18 325	22 369
- Stocks de travaux immobiliers en cours	57 262	48 069
- Stocks de travaux immobiliers terminés	38 013	48 308
- Autres stocks	904	1 099
- Clients et comptes rattachés	6 368	6 526
Autres actifs :	42 499	40 855
- Prêts au personnel	32 520	31 703
- Charges reportées	-	1
- Stock cartes de retrait	592	183
- Dotations timbres postaux	26	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	41	99
- Dépôts et cautionnements	594	426
- Autres comptes	8 720	8 413
TOTAL	294 632	265 022

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 84.061 mDT au 31/12/2011 contre 162.788 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une diminution de 78.727 mDT qui résulte essentiellement de la diminution des emprunts sur le marché monétaire en dinars, en partie compensée par une augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	77 928	157 538
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 133	5 250
TOTAL	84 061	162 788

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes à vue	12 870	11 787
Emprunts sur le marché monétaire dinars	31 500	148 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	39 614	2 894
Intérêts à payer	77	107
TOTAL	84 061	162 788

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.834.855 mDT au 31/12/2011 contre 4.674.354 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi un accroissement de 160.501 mDT (+3,4%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts en dinars :	4 182 195	4 056 194
- Dépôts à vue	1 148 206	947 809
- Dépôts d'épargne	1 680 952	1 552 189
- Bons de caisse	132 559	153 384
- Comptes à terme	169 092	207 916
- Comptes spéciaux de placement	709 241	1 002 459
- Certificats de dépôt	179 981	55 500
- Autres sommes dues à la clientèle	162 164	136 937
Dépôts en devises :	635 208	603 986
- Dépôts à vue	458 232	393 099
- Bons de caisse	8 336	9 575
- Comptes à terme	70 150	74 188
- Comptes de placement	84 572	120 473
- Autres sommes dues à la clientèle	13 918	6 651
Dettes rattachées :	17 452	14 174
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 094	992
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	107	93
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	9 917	11 041
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	15 109	11 863
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-8 775	-9 815
TOTAL	4 834 855	4 674 354

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 459.429 mDT au 31/12/2011 contre 516.720 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Emprunts obligataires	41 302	44 442
Ressources extérieures	273 036	311 795
Ressources budgétaires	199 361	215 508
Ecart de conversion sur emprunts	-57 094	-58 531
Intérêts à payer	2 825	3 506
TOTAL	459 429	516 720

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque mère n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	835	1 289	5 257	387	630	8 398
Commissions non constatées en produits	81	501	-	-	-	155	737
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	57	-	-	4 139	154	24	4 374
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 728	-	-	1 831	-	794	4 353
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 866	-334	-1 289	713	-233	343	1 066
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	138	-334	-1 289	-1 118	-233	-451	-3 287

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

5.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la banque mère ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la banque mère assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La banque mère ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2011 se présente comme suit (montants exprimés en mDT) :

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2011
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 342
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 523
TOTAL		11 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2011. Ils ont été auparavant analysés par la banque mère sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes (montants exprimés en mDT) :

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1367.000000	PDA Nord ouest	-1 838
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.000000	Subvention GCA	276
1135.000000	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.000000	PME Tunisie Centrale	- 60

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 300.123 mDT au 31/12/2011 contre 264.862 mDT au 31/12/2010. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
- Etat, impôts et taxes	15 020	24 788
- Impôts sur les sociétés	8 905	10 717
- Passifs d'impôts différés	22 286	20 642
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 179	8 123
- Organismes sociaux	25 637	22 908
- Comptes d'ajustement devises	1 459	1 736
- Provisions sur comptes d'ajustement devises	87	87
- SWAPS devises	-61	-36
- Congés à payer	7 374	6 899
- Produits perçus d'avance	1 093	1 030
- Excédent de caisse	1 040	937
- Charges sur emprunt	50	53
- Autres comptes de régularisation passif	1 688	775
- Provisions sur autres comptes de régularisation passif	54	393
- Comptes liés à la compensation (1)	94 086	55 434
- Comptes de régularisation	18 395	9 843
- Comptes Etatiques créditeurs	35 561	43 224
- Crédoeurs divers	40 038	34 324
- Provisions pour passifs et charges :	23 234	22 986
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (2)	19 273	18 254
- Autres provisions pour risques et charges	3 960	4 732
TOTAL	300 123	264 862

(1) Au 31/12/2011, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : *Autres Passifs*) présentent un solde de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : *Autres Actifs*) cumulent à la même date un solde de 48.310 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à « J+1 ». Néanmoins, des suspens inter-sièges et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2011. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

- (2) Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Pour l'estimation de ces provisions, les principales hypothèses suivantes ont été retenues :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	SICAR INVEST (Filiale)	SIVIA (Filiale)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	5%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	(a)	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	Table de mortalité (b)	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	580 DT	Néant	Néant	Néant

- (a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
$AR \leq 5$ ans	0%
$5 \text{ ans} < AR \leq 10$ ans	2%
$10 \text{ ans} < AR \leq 20$ ans	7%
$AR > 20$ ans	10%

- (b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2011 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
ELMADINA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	13
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	18
TUNIS-RE	Convention collective des assurances	4 salaires	80
SODINO	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	14

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2011 à 265.187 mDT contre 230.680 mDT au 31/12/2010. Leur détail se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Contribution de la mère consolidante	228 009	198 775
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 804	39 631
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 722	14 658
+ Part du groupe, dans les autres réserves	175 085	146 776
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 601	-2 290
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	24 653	20 814
+ Contribution positive dans les réserves	24 745	20 881
- Contribution négative dans les réserves	-92	-67
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	12 618	10 414
+ Contribution positive dans les réserves	12 653	11 084
- Contribution négative dans les réserves	-35	-671
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-93	677
+ Contribution positive dans les réserves	437	1 176
- Contribution négative dans les réserves	-530	-499
TOTAL	265 187	230 680

5.13.2. *Autres capitaux propres consolidés*

Cette rubrique a totalisé 131.637 mDT au 31/12/2011 contre 131.180 mDT au 31/12/2010, se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Dotation de l'Etat de 133.000 mDT	131 669	131 097
+ Dotation (1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 331	-1 903
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	-32	83
± Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-112	-448
± Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-138	909
- Frais de négociation des OPCVM	-4	-25
- Part revenant aux minoritaires	222	-353
TOTAL	131 637	131 180

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3 *Résultat de l'exercice, part du groupe*

L'exercice clos le 31/12/2011 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 38.357 mDT contre un résultat de même nature de 46.676 mDT au 31/12/2010. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Contribution de la mère consolidante	34 337	40 629
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	1 816	4 184
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 849	4 208
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-33	-24
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 310	1 768
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 312	1 827
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-3	-59
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-105	95
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	50	125
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-155	-30
TOTAL	38 357	46 676

5.13.5. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2011	2010
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	38 357	47 192
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 286 199	31 241 232
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,226	1,511

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalisant, au 31/12/2011, 2.631 mDT contre 3.273 mDT au 31/12/2010 se décompose comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 198
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	5 225	6 493
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	(2 007)	(812)
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(296)	(316)
Part des minoritaires	(1 657)	(3 290)
TOTAL	2 631	3 273

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 6.592 mDT au 31/12/2011 contre 7.691 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une baisse de 1.099 mDT, et ce suite à :

- La cession de 208 680 actions propres et d'auto-contrôle dont la valeur d'acquisition s'élève à 1.318 mDT et sur lesquelles une plus-value de 1.308 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 19.506 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 219 mDT.

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2010	69 392	1 198	738 996	6 493	808 388	7 691
+ Acquisitions	14 807	169	4 699	50	19 506	219
- Cessions			-208 680	-1 318	-208 680	-1 318
Solde au 31/12/2011	84 199	1 367	535 015	5 225	447 062	6 592

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.246.035 mDT au 31/12/2011 contre 750.263 mDT au 31/12/2010. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
a- En faveur d'établissements bancaires :	647 972	139 063
- Effets endossés	577 500	45 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	70 472	94 063
b- En faveur de la clientèle :	438 063	451 200
- Débiteurs par avals et acceptations	46 081	88 184
- Débiteurs par lettres de garanties	79 339	69 854
- Débiteurs par obligations cautionnées	14 541	9 320
- Débiteurs par cautions fiscales	45 067	54 785
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	234 464	212 137
- Avals emprunts obligataires	5 762	6 835
- Avals billets de trésorerie	10 800	9 350
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 108	735
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat (1)	160 000	160 000
TOTAL	1 246 035	750 263

(1) Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque mère pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la Banque mère l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

6.2. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2011 et au 31/12/2010 des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	8 791	5 417
Garanties reçues de l'Etat	223 668	209 118
Garanties reçues de la clientèle	340 443	354 945
TOTAL	572 902	569 480

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, le Groupe procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5 ainsi que ceux relatives aux créances bancaires détenues par la société de recouvrement SOFINREC.

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 328.006 mDT en 2011 contre 312.242 mDT en 2010, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 570	8 344
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 323	7 452
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	722	343
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	401	307
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	124	242
Opérations avec la clientèle :	311 594	291 393
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	53 824	48 628
- Intérêts sur crédits à la clientèle	257 770	242 765
Autres intérêts et revenus assimilés	11 842	12 505
TOTAL	328 006	312 242

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 50.032 mDT en 2011 contre 48.970 mDT en 2010. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	26 464	22 979
Commissions sur opérations Monétique	3 250	3 779
Commissions sur opérations de change	561	961
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 936	2 378
Commissions sur location de coffre-fort	19	17
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	7 701	8 704
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 074	2 138
Commissions sur avals billets de trésorerie	240	280
Commissions de gestion d'OPCVM	413	419
Commissions de gestion de fonds à capital risque	79	155
Commissions diverses	7 294	7 161
TOTAL	50 032	48 970

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 51.625 mDT en 2011 contre 49.098 mDT en 2010. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	43 468	40 074
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	40 638	36 610
- Dividendes & revenus assimilés (+)	2 924	4 291
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	482	96
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-576	-923
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	8 158	9 024
- Résultat sur opérations de change	5 580	5 973
- Commissions sur change manuel	2 578	3 051
T O T A L	51 625	49 098

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 14.176 mDT en 2011 contre 8.457 mDT en 2010, soit une amélioration de 71%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus des titres de participation en rétrocession	329	290
Revenus des autres titres de participation	11 667	7 185
Revenus des obligations	2 113	982
Revenus des fonds gérés	67	-
TOTAL	14 176	8 457

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 163.853 mDT en 2011 contre 137.936 mDT en 2010, soit une augmentation de 18,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	32 504	9 403
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	32 083	9 140
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	89	21
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	221	184
- Report / Déport sur opérations de SWAP	111	58
Opérations avec la clientèle :	118 653	113 478
- Intérêts sur comptes à vue	6 197	5 267
- Intérêts sur comptes d'épargne	44 528	41 418
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	67 928	66 793
Emprunts	10 405	12 243
Autres intérêts et charges	2 292	2 812
TOTAL	163 853	137 936

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 75.449 mDT en 2011 contre 83.631 mDT en 2010, soit une baisse de 8.182 mDT (9.78%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-81 318	-124 436
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-32 736	-
Créances cédées ou passées par pertes	-2 462	-6 020
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	37 209	41 039
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 009	-3 306
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 136	3 722
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-2 462
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	2 000	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	2 723	7 833
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-123	-116
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	132	116
TOTAL	-75 449	-83 631

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette positive de 560 mDT en 2011 contre une somme nette négative de 557 mDT en 2010. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-975	-1 990
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-2 443	-5 793
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	1 880	2 058
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 579	1 710
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	-	2 027
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	943	2 444
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	-
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-280	-1 006
Gains sur titres consolidés	1	147
Pertes sur titres consolidés	-145	-154
TOTAL	560	-557

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 117.460 mDT en 2011 contre 106.971 mDT en 2010, soit une augmentation de 9.8%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Salaires et compléments de salaires	85 810	79 193
Charges sociales et fiscales	24 008	21 715
Autres charges du personnel	6 429	6 167
Variation des congés à payer	1 213	-105
TOTAL	117 460	106 971

7.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2011 la charge nette s'élève à 14.515 mDT contre 4.011 mDT en 2010. Elle se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 308	15 363
Charge des impôts différés de l'exercice	2 131	4 403
Produits des impôts différés de l'exercice	-1 925	-15 754
TOTAL	14 515	4 011

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 493.152 mDT s'expliquant comme suit :

Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 249.782 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 179.661 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 776.302 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 172.834 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 61.322 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net de 6.870 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 10.314 mDT et 5.300 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 22.809 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 325 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net positif de 6.807 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 96.330 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 53.451 mDT et de la distribution de 32.568 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 273.720 mDT au 31/12/2011 contre un solde positif de 205.755 mDT au 31/12/2010, soit une variation à la baisse de 479.474 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2011 :

Liquidités en dinars tunisiens :	115 866
- Caisse dinars	31 065
- Avoirs à la BCT en dinars	416
- Avoirs en CCP	329
- Mouvements IBS	3 615
- Chèque TGT à encaisser	-
- Placements en dinars	85 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 086
- Correspondants créditeurs en dinars	-12 645
Liquidités en devises :	188 053
- Caisse devises	11 220
- Avoirs à la BCT devises	7 168
- Correspondants débiteurs en devises	1 324
- Correspondants créditeurs en devises	-225
- Placements en devises	168 567
Emprunts en dinars	-929 500
Emprunts en devises	-39 614
Placements supérieurs à 3 mois (1)	391 475
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2011	-273 720

(1) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA (société mère) affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et seulement de 66,71% au 30 juin 2012.

Mois	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012
Ratio de Liquidité	83,63 %	72,85 %	66,71 %

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2010	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2011
62 373 272	(2 470 753)	(31 799)	15 000 000	74 870 720

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 1.046.889 DT ainsi réparties :
- Commissions payées au titre de l'exercice 2011 : 521.959 DT
 - Commissions payées au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 : 524.930 DT
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2011, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 10 474 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2011, un montant de 14.881 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 19.571 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2011 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 718.062 DT.
7. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2011 pour un montant de 77.888.057 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4.523.004 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.333.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2011.
8. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 334.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 10.495 DT sous forme d'intérêts.
9. Au cours du mois de décembre 2011, un avenant au contrat de location liant la BNA et la Tunisie Informatique Services et relatif au local utilisé comme siège social par T.I.S a été conclu fixant le loyer annuel à 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans et ce à compter du 01/01/2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (HT).
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 523.118 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2011, du matériel informatique pour 171.914 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 186.402 DT.

12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (compte de placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 2.000.000 dinars. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 94.842 DT sous forme d'intérêts.

13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2011, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETS	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 205
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	5 833
ESSOUKNA	10 400
SIMPAR	5 410
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	23 755 753	1 450 754
LES OEILLETS	1 207 230	109 773
ESSOUKNA	5 823 707	792 061
SOGEST	96 726	8 417
SIVIA	19 219 159	1 565 479
GEVE	5 514 898	
SODAL	420 000	
EL MADINA	14 690 687	1 210 123
SOFINREC	42 076 381	2 482 529

15. Les concours accordés par la banque mère à ses administrateurs totalisent 456.627.366 DT au 31/12/2011 :

Administrateur	Solde au 31/12/2011
Office des Céréales	381 708 944
Office du Commerce de la Tunisie	35 291 956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 569 809
Groupe Mustapha LAHMAR	26 614 252
Groupe Ali HLIOUI	11 362 405
Groupe Sahbi MAHJOUB	80 000
TOTAL	456 627 366

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2011 totalisent la somme de 60.417 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2011		Commissions encaissées en 2011	Intérêts de l'exercice 2011	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>		<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR		642 584	21 108	52 237	
SIVIA	1 855 149	1 605 565	17 470	65 614	552
ESSOUKNA	-	338 503	-	10 174	6 825
AGRO-SERVICES	-	59 959	15 706	287	2 214
TIS	-	119 697	4 576	1 608	118
BNA CAPITAUX	1 957 490	1 821	-	655	-
LES ŒILLETS	-	232 687	1 582	6 505	-
SOFINREC	-	1 685 276	704	6 785	6 635
GEVE	-	113 355	-	-	-
SODINO	-	163 104	-	-	-
POS	-	1 142	34	-	-
SOGEST	-	100 198	-	466	-
EL MEDINA	-	1 950 070	4 678	75 424	-
SICAR INVEST	81 912	1 103 150	162	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	103	86	-	21
ZIED	-	291	-	92	-

10. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2011 et le 31/12/2010 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	443 743	418 486	-	-	-	-				
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	57 912	55 792	4 932	6 073				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	6 477	5 701	-	655	-	2 109	(6 477)	(8 465)		
Total	450 220	424 188	57 912	56 447	4 932	8 181	(6 477)	(8 465)	506 587	480 351
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	<u>66 903</u>	<u>64 422</u>	<u>15 613</u>	<u>13 524</u>	<u>(1 923)</u>	<u>(726)</u>	<u>(6 493)</u>	<u>(7 628)</u>	74 099	69 592
Charges non affectées									(31)	0
Résultat opérationnel									74 068	69 592
Charges financières des secteurs non financiers									(74)	(75)
Produits des placements des secteurs non financiers									163	387
Part du résultat net dans les entreprises associées	(295)	496	110	174	-	-			(185)	670
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									4 102	1 201
Impôt sur le résultat									(14 515)	(4 011)
Résultat net de l'exercice									63 560	67 764
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	7 531 396	6 490 441	117 565	124 559	2 539	3 016			7 651 500	6 618 016
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	20 868	21 782	2 845	2 893	-	-			23 712	24 675
Passifs sectoriels	6 521 231	5 556 442	18 142	20 562	2 341	1 797			6 541 714	5 578 802
Dotations aux amortissements	6 271	5 783	328	287	128	89			6 727	6 159

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 592.427 mDT (part du Groupe), y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 38.357 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- 1) Dans le cadre de notre audit de la BNA, société mère, nos travaux ont été limités par :
 - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
 - b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- 2) La BNA (société mère) a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.398 mDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.374 mDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2011, un solde cumulé de 11.866 mDT (dont 2.523 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 5.11 des états financiers consolidés)

- 3) Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la BNA (société mère) n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Les valeurs comptables brute et nette de ces immobilisations s'élèvent respectivement à 133.135 mDT et 56.111 mDT au 31 décembre 2011. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

(Se référer à la Note 5.7 des états financiers consolidés)

- 4) Au 31 décembre 2011, chez la BNA (société mère), les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 48.310 mDT. Selon la Direction, ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011. La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances postérieurement à la date de clôture, se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport.

L'apurement de ces comptes d'attente liés à la compensation et des comptes inter-sièges s'y rapportant, chez la BNA (société mère), pourrait affecter, de manière significative, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2011.

(Se référer à la Note 5.12 des états financiers consolidés)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Par sa circulaire aux établissements de crédit n°2011-04 du 12 avril 2011, la Banque Centrale de Tunisie a édicté des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour la continuité de leurs activités suite aux dégâts subis au début de l'année 2011 (vol, incendie, arrêt de l'activité ou sa réduction de manière substantielle, etc.). Au 31 décembre 2011 et en application de ces mesures, 104 relations présentant des engagements cumulés de 232.382 mDT ont bénéficié de la procédure de rééchelonnement. Les agios réservés relatifs à ces relations totalisent 4.962 mDT (dont 4.235 mDT relatifs aux engagements courants ou nécessitant un suivi particulier).

(Se référer à la Note 5.3.2 des états financiers consolidés)

- 2) Le paragraphe 3.1.3 de la Note 3 des états financiers précise que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 étaient applicables. En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le

cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. En outre, les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs à ces engagements ont été réservés. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables. Ce changements de méthodes comptables a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 32.736 mDT, au titre de provisions dites « collectives », et de diminuer les produits de l'exercice pour un montant de 4.235 mDT représentant les intérêts impayés sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011. Ainsi, le résultat de l'exercice 2011 (avant impôt) a été réduit de 36.971 mDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

(Se référer aux Notes 3.2.3 et 5.3.1 des états financiers consolidés)

- 3) Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 315.645 mDT, dont 99.632 mDT des engagements par signature, et représentent 4,12% du total des engagements de la BNA (société mère) à la même date. Des provisions de 28.501 mDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)

- 4) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 181.775 mDT au 31 décembre 2011, alors que leur juste valeur est estimée à 117.611 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 64.164 mDT.

(Se référer à la Note 5.3.5 des états financiers consolidés)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1 des états financiers consolidés)

- 5) Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile et la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh), connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 381.709 mDT et représentent environ 60% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2011, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 5.3.6 des états financiers consolidés)

- 6) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA (société mère) affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et de 66,71% en juin 2012.

(Se référer à la Note 8.4 des états financiers consolidés)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2011.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 juin 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 43.480.268 dinars et un résultat net de la période allant du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012 de 336.629 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Justification de la conclusion

Les intérêts courus et non échus sur les obligations CHO sont minorés pour 699 DT, par ailleurs, les frais de publications relatifs à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ont été imputés en totalité sur la période pour un montant de 4.280 DT, sans procéder à l'abonnement de cette charge sur tout l'exercice. D'un autre côté, les charges de la période sont minorées pour la TCL non constatée pour 420 DT. Ces omissions ont pour effet, de minorer la valeur liquidative au 30 juin 2012 pour 8 millimes.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question soulevée au niveau du paragraphe « justification de la conclusion », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2012 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 11,50% de son actif net en parts de la SICAV BH OBLIGATAIRE. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 5% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions de billets de trésorerie. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 31 juillet 2012

Le commissaire aux comptes :**Samir Labidi**

BILAN
au 30 juin 2012
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	34 079,136	22 178,982	31 528,896
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 993,086	3 980,998	1 952,430
b - Obligations et Valeurs assimilées		29 086,050	18 197,984	29 576,466
c - Autres Valeurs		-		-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		9 401,132	17 773,980	8 319,425
a - Placement monétaires	3-3	6 492,670	4 971,164	7 422,881
b - Disponibilités	3-11	2 908,462	12 802,816	896,544
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		43 480,268	39 952,962	39 848,321
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	85,949	80,362	84,527
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	0,325	2,336	-3,807
TOTAL PASSIF		86,274	82,698	80,719
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	42 553,439	39 132,898	38 475,330
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	840,555	737,366	1 292,272
a - Sommes distrib. des exercices antérieurs		0,235	0,333	0,327
b - Sommes distribuables de l'exercice		840,320	737,033	1 291,945
ACTIF NET		43 393,994	39 870,264	39 767,602
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		43 480,268	39 952,962	39 848,321

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01er Avril au 30 juin 2012

(Unité: 1000 TND)

		<i>Période du</i> <i>01/04/2012</i> <i>Au</i> <i>Notes</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>Au</i>	<i>Période du</i> <i>01/04/2011</i> <i>Au</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>Au</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>Au</i>
		<i>30/06/2012</i>	<i>30/06/2012</i>	<i>30/06/2011</i>	<i>30/06/2011</i>	<i>31/12/2011</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	507,871	825,440	307,467	499,421	951,776
a - Dividendes		193,652	193,652	117,487	117,487	117,487
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		314,219	631,789	189,980	381,934	834,289
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	78,409	156,662	173,739	283,256	596,090
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		586,280	982,103	481,205	782,676	1 547,866
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	85,949	171,322	80,362	145,576	315,579
REVENU NET DES PLACEMENTS		500,331	810,781	400,843	637,100	1 232,287
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0,002	0,002	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	19,135	33,869	12,310	21,248	46,531
RESULTAT D'EXPLOITATION		481,198	776,914	388,534	615,853	1 185,755
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		62,417	63,406	79,017	121,180	106,189
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		543,615	9	467,551	737,033	1 291,945
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-62,417	-63,406	-79,017	-121,180	-106,189
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-154,348	-118,079	-62,486	-57,179	1,951
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		9,779	13,384	-28,686	-18,096	-13,923
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		336,629	672,219	297,362	540,578	1 173,783

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01er avril au 30 juin 2012

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> <i>01/04/2012</i> <i>Au</i> <i>30/06/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> <i>30/06/2012</i>	<i>Période</i> <i>du</i> <i>01/04/2011</i> <i>Au</i> <i>30/06/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>Au</i> <i>30/06/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>Au</i> <i>31/12/2011</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	481,198	776,914	388,534	615,853	1 185,755
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-154,348	-118,079	-62,486	-57,179	1,951
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	9,779	13,384	-28,686	-18,096	-13,923
d - Frais de négociation de titres		-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	1 305,903	1 305,903	2 093,703	2 093,703	2 093,703
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	6 260,482	8 554,098	9 196,716	22 602,959	38 250,877
* Capital	6 145,100	8 357,900	9 011,600	21 578,000	36 864,100
* Régularisation des sommes non distrib.	-10,143	-10,689	-20,825	-19,140	-44,401
* Régularisations des sommes distrib.	125,525	206,887	205,941	1 044,099	1 431,179
* Droits d'entrée					
b – Rachats	2 593,272	4 294,022	4 276,278	9 428,867	25 812,653
* Capital	2 527,300	4 167,200	4 132,900	8 965,700	24 972,800
* Régularisation des sommes non distrib.	-2,499	-2,792	-7,690	-6,901	-32,292
* Régularisation des sommes distrib.	68,471	129,614	151,069	470,068	872,144
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 697,936	3 626,392	3 124,097	11 620,967	11 518,305
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	40 696,058	39 767,602	36 746,167	28 249,297	28 249,297
b - En fin de période	43 393,994	43 393,994	39 870,264	39 870,264	39 767,602
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période (mille actions)	390,729	385,000	343,423	266,087	266,087
b - En fin de période (mille actions)	426,907	426,907	392,210	392,210	385,000
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE					
(EN DINAR)	101,647	101,647	101,655	101,655	103,292
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE					
(EN DINAR)	104,154	103,292	107,000	106,166	106,166
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	1,66%	0,77 %	1,56%	3,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2012

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2012 à 34.079.136 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2012	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14 .200	14.200.000	14.500.072	33,35%	33,41%	ETAT
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	5.007.212	11,52%	11,54%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.492.860	21,83%	21,88%	ETAT
Titres émis par des sociétés	159.000	14.214.182	14.585.977	33,55%	33,61%	
AMEN BANK 2011/1	20.000	2.000.000	2.074.400	4,77%	4,78%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	433.300	447.534	1,03%	1,03%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	400.000	415.010	0,95%	0,96%	BBB
Attijari Bank 2010	13.000	1.114.282	1.131.793	2,60%	2,61%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	500.000	510.600	1,17%	1,18%	BH
CHO 2009	2.000	200.000	202.931	0,47%	0,47%	BIAT
CIL 2010/2	20.000	1.600.000	1.645.303	3,78%	3,79%	BBB
Meublatex Industries 2010 (A)	4.000	400.000	403.125	0,93%	0,93%	AB

STB 2010-1 (B)	10.000	866.600	876.667	2,02%	2,02%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	900.000	3.062.400	7,04%	7,06%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	800.000	909.503	2,09%	2,10%	BBB+
UIB 2011-1	20.000	2.000.000	821.336	1,89%	1,89%	UIB
STB 2011	30.000	3.000.000	2.085.377	4,80%	4,81%	STB
OPCVM	49.725	5.106.183	4.993.086	11,48%	11,51%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	49.725	5.106.183	4.993.086	11,48%	11,51%	-
Total du portefeuille-titres		33.520.365	34.079.136	78,38%	78,53%	

La valeur des BTA au 30/06/2012 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 15.121 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **507.871 DT** pour la période allant du **01-04-2012** au **30-06-2012**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des BTA	155.772	311.542	100.923	200.736	415.649
Revenues des OPCVM	193.652	193.652	117.487	117.487	117.487
Revenus des obligations	158.447	320.247	89.058	181.198	418.640
Total	507.871	825.440	307.467	499.421	951.776

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2012** à **6.492.670 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30-06-2012	% actif net	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1.465.049	1.481.553	3,41%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	975.946	976.747	2,25%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	1.434.269	1.467.853	3,38%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	508.739	1,17%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2.000.000	2.057.778	4,74%	SH El Kantaoui	BH
Total	6.375.263	6 492 670	14,96%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-04-2012** au **30-06-2012** un montant de **78.409 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Intérêts des placements à termes	382	1.433	111.960	163.128	352.368
Intérêts des billets de trésoreries	78.027	154.878	59.580	117.454	240.698
Intérêts des certificats de dépôts	0	351	2.198	2.674	3.024
Total	78.409	156.662	173.738	283.256	596.090

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2012 au 30-06-2012 ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du 01-01-2011 au 30-06-2011 se détaillent ainsi :

Libellé	2012	2011
Capital initial au 1^{er} Janvier		
Montant	38.475.330	26.608.112
Nombre de titres	385.000	266.087
Nombre d'actionnaires	899	1.210
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	8.357.900	21.578.000
Régul. Des sommes non distribuables	-10.688	-19.140
Nombre de titres émis	83.579	215.780
Rachats effectués		
Montant (nominal)	4.167.200	8.965.700
Régul. Des sommes non distribuables	-2.792	-6.901
Nombre de titres rachetés	41.672	89.657
Autres effets sur le capital		
Plus ou moins values potentielles sur titres	-118.079	-57.179
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	13.384	-18.096
Frais de négociation	-	-
Capital au 30 juin		
Montant	42.553.439	39.132.898
Nombre de titres	426.907	392.210
Nombre d'actionnaires	849	985

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au 30-06-2012 comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Somme distribuable exercice antérieur (Report à nouveau)	212	23	235
Somme distribuable exercice en cour	776.914	63.406	840.320
Total	777.126	63.429	840.555

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2012** à **85.949 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
Rémunération du gestionnaire à payer	15.167	14.181	14.917
Rémunération du distributeur à payer	70.781	66.181	69.610
Total	85.949	80.362	84.527

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2012** à **325 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
Etat retenues à la source	- 9.409	100	-9 493
Honoraires du commissaire aux comptes	5.717	992	2.000
Redevances CMF à régler	3.347	3.323	3.398
Autres charges AGO amortis	-	-2.559	-
TCL à payer	670	480	288
Total	325	2.335	-3.807

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-04-2012** au **30-06-2012** à **85.949 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	15.167	30.233	14.182	25.690	55.690
Rémunération du distributeur	70.781	141.089	66.181	119.886	259.889
Total	85.949	171.322	80.362	145.576	315.579

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2012** au **30-06-2012** à **19.135 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Redevances CMF	10.112	20.156	9.454	17.127	37.127
Honoraires du commissaire aux comptes	3.717	7.398	499	992	2.000
Charges de pré-exploitation				-	-

Impôt et taxes et versements assimilés				-	-
Autres charges AGO amortis	4.280	4.280	811	811	3.371
T.C.L	1.026	2.035	1.445	2.117	3.833
Autres charges	-	1	100	201	200
Total	19.135	33.869	12.310	21.248	46.531

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2012** à **2.908.462 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Dépôts à vue	2.908.462	47.166	896.544
Placements à terme	-	12.755.650	-
Total	2.908.462	12.802.816	896.544

ARABIA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 Juin 2012, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 Juin 2012, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 263 436, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 26 823, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « **Arabia Sicav** » au 30 Juin 2012.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) Les actifs nets sont minorés du reliquat potentiellement récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 382 500, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent, au 30 juin 2012, 42.21 % des actifs.
- 3) Les parts ou actions OPCVM représentent, au 30 juin 2012, 5.23% des actifs nets.
- 4) Au 30 juin 2012, les emplois comprennent des titres d'un même émetteur représentant 26.98% de son actif.

Tunis, le 31 Juillet 2012
Le Commissaire aux Comptes
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 30/06/2012

(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 237 617	4 694 458	4 507 877
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 723 189	3 938 649	3 997 144
b- Obligations et valeurs assimilées	514 429	755 810	510 733
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3 110 827	2 443 804	2 985 840
a- Placements mon<étaires	2 764 921	807 749	765 220
b- Disponibilités	345 905	1 636 055	2 220 620
AC3- Créances d'exploitation	20 423	10 209	
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	7 368 867	7 148 472	7 493 717
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	105 431	65 179	63 226
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	105 431	65 179	63 226
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	7 235 533	7 036 686	7 328 621
CP2- Sommes distribuables	27 903	46 607	101 871
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 080	907	907
b- Sommes distribuables de l'exercice	26 823	45 700	100 964
ACTIF NET	7 263 436	7 083 292	7 430 492
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 368 867	7 148 472	7 493 717

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2012
(Exprimé en dinars)

	<u>01/04/2012</u>	<u>01/01/2012</u>	<u>01/04/2011</u>	<u>01/01/2011</u>	<u>01/01/2011</u>
	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	38 759	42 920	47 743	55 952	118 697
a- Dividendes	34 808	34 808	39 510	39 510	89 577
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 950	8 111	8 234	16 443	29 120
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	18 692	37 510	21 260	38 812	80 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	57 450	80 430	69 003	94 764	199 389
CH 1- Charges de gestion des placements	22 127	44 243	20 762	41 687	86 109
REVENU NET DES PLACEMENTS	35 323	36 187	48 241	53 077	113 280
PR 3- Autres produits	1 358	8 228		7 320	17 367
CH 2- Autres charges	10 079	17 431	7 478	14 698	29 685
RESULTAT D EXPLOITATION	26 602	26 984	40 763	45 699	100 963
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-157	-162	0	1	1
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	26 445	26 823	40 763	45 700	100 964
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	157	162		-1	-1
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 749	93 975	-67 376	-529 091	-40 409
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-38 395	-76 143	65 597	122 384	-66 692
- Frais de négociation	-3 450	-5 011	-2 877	-6 572	-14 242
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-17 991	39 806	36 106	-367 580	-20 381

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2012**

	<u>01/04/2012</u>	<u>01/01/2012</u>	<u>01/04/2011</u>	<u>01/01/2011</u>	<u>01/01/2011</u>
	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	26 602	26 984	40 763	45 699	100 963
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 749	93 975	-67 376	-529 091	-40 409
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-38 395	-76 143	65 597	122 384	-66 692
d- Frais de négociation de titres	-3 450	-5 011	-2 877	-6 572	-14 242
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-100 100	-100 100	-86 688	-86 688	-86 688
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	149	149		43 026	43 026
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	167	167		103 479	103 479
Régularisation des sommes distribuables	-671	-671		6	6
_ Droits d' entrée	2	2		408	408
b- Rachats					
_ Capital	-56 392	-105 642		-43 026	-43 026
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-478	-586		-103 885	-103 885
_ Régularisation des sommes distribuables	507	-182		-5	-5
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET	-174 806	-167 055	-50 582	-454 264	-107 065
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	7 438 243	7 430 492	7 133 874	7 537 557	7 537 557
b- en fin d'exercice	7 263 436	7 263 436	7 083 292	7 083 292	7 430 492
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>					
a- en début d'exercice	97 847	98 509	98 509	98 509	98 509
b- en fin d'exercice	97 091	97 091	98 509	98 509	98 509
VALEUR LIQUIDATIVE	74,811	74,811	71,905	71,905	75,430
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,25%	0,54%	0,48%	-4,88%	-0,27%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 30/06/2012

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à 4 237 617 DT contre 4 694 458 DT au 30/06/2011, et se détaille ainsi :
(annexe IV)

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève à 382 500 DT au 30/06/2012 provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours du 2 ème semestre 2012 ARABIA Sicav a encaissé 8 228 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires et disponibilités

	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Placement à terme	776 688	807 749
Certificats de depots	1 988 234	
Disponibilités	345 905	1 636 055
TOTAL	3 110 827	2 443 804

PR1-Note sur les Revenus du portefeuille-titres	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Revenus des Actions	34 808	39 216
Revenus des titres OPCVM		293
Revenus des obligations	8 111	16 443
TOTAL	42 920	55 952

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Revenu des Placements monétaires	11 468	14 299
Revenu des Certificats de depots	406	
Intérêts sur comptes de dépôts	25 637	24 513
TOTAL	37 510	38 812

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2012	
Montant	7 336 678
Nombre de titres	97 847
Nombre d'actionnaires	33

Souscriptions réalisées	
Montant	149
Nombre de titres émis	2
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués	
Montant	-56 392
Nombre de titres rachetés	758
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-38 395
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-2 749
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-310
Frais de négociation	-3 450
droit d'entrée	2

Capital au 30/06/2012	
Montant	7 235 533
Nombre de titres	97 091
Nombre d'actionnaires	33

CP2- Sommes distribuables	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Sommes distribuables de l'exercice	26 823	45 700
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 080	907
Sommes distribuables	27 903	46 607

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Revenus des placements	80 430	94 764
Charges de gestion des placements	44 243	41 687
Revenu net des placements	36 187	53 077
Autres charges	17 431	14 698
Autres produits	8 228	7 320
Résultat d'exploitation	26 984	45 699
Régularisation du résultat d'exploitation	-162	1
Sommes distribuables de la période	26 823	45 700
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	162	-1
Frais de négociation	-5 011	-6 572
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	93 975	-529 091
Plus Values réalisées sur cession de titres	-76 143	122 384
Résultat net de la période	39 806	-367 580
Nombre d' Actions	97 091	98 509
Résultat par Action	0,410	-3,731

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2012	01/01/2011
	30/06/2012	30/06/2011
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	43 623	41 102
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	620	585
TOTAL	44 243	41 687

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 30/06/2012

(annexe IV)

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/06/2012	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	320 021	3 822 743	3 723 189	50,53%	
AMS	200	2 000	3 265	0,04%	0,01%
ASSAD	62 790	675 872	645 104	8,75%	0,55%
ATL	37 032	190 683	185 308	2,51%	0,22%
BNA	1 870	23 561	21 507	0,29%	0,01%
BT	7 800	91 251	90 488	1,23%	0,01%
BTE	9 538	241 106	277 174	3,76%	0,95%
CIMENTS DE BIZERTE	84 550	775 120	696 607	9,45%	0,19%
TELNET	500	2 941	4 325	0,06%	0,00%
TL	1 000	24 324	25 810	0,35%	0,01%
TPR	9 768	54 063	59 106	0,80%	0,02%
TUNIS RE	70 402	827 837	688 813	9,35%	0,47%
UIB	34 316	654 658	645 621	8,76%	0,19%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	91 401	1,24%	0,51%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	216	216 000	288 659	3,92%	0,54%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	7 510	498 800	514 429	6,98%	
ATL 2010/1	5 810	464 800	479 168	6,50%	0,73%
CIL2005/1	1 500	30 000	31 198	0,42%	1,00%
UNIFACTOR 2008	200	4 000	4 062	0,06%	0,20%
TOTAL		4 321 543	4 237 617	57,51%	